

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE

FINANCEMENT: BIP/MINAS, EXERCICE 2019.

ENVELOPPE PREVISIONNELLE : 700 000 000 (Sept cent millions) F CFA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

SOMMAIRE :

- Pièce N° 1 – Lettre d'invitation à soumissionner
 - Pièce N°2 – Avis d'Appel d'Offres
 - Pièce N°3 – Règlement Général de l'Appel d'Offres
 - Pièce N°4 – Règlement Particulier de l'Appel d'Offres
 - Pièce N°5 – Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Pièce N°6 – Termes de référence (TDR)
 - Pièce N°7 – Proposition Technique – Tableaux types
 - Pièce N°8 – Proposition financière – Tableaux types
 - Pièce N°9 – Modèle de marché
 - Pièce N°10 – Modèles des pièces à utiliser par les soumissionnaires
 - Pièce N° 11 – Justificatifs des études préalables
 - Pièce N°12 – Liste des banques et des compagnies d'assurances agréées et habilitées et à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.
- ANNEXE : GRILLE D'EVALUATION



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



PIECE N° 1 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATÉRIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 15 /MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 17 Mars 2019

LE MINISTRE

A

Monsieur le Mandataire du Groupement
ICE /CIA/CARFAD
BP 13 183 Yaoundé

Objet : invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé. »

Monsieur le Mandataire,

J'ai l'honneur de vous informer que votre groupement a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Mandataire, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



racine wene kouENE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 2 / L/MINAS/SG/DAG/SDBM/W/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 17 MARS 2019

LE MINISTRE

A

Monsieur le Mandataire commun, du Groupement
BUBAN NGU DESCO/INTEGC SARL
BP: 7 953 Yaoundé, Tel. 222 20 14 89

Objet : invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Mandataire,

J'ai l'honneur de vous informer que votre groupement a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

Veillez agréer, Monsieur le Mandataire, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Pauline Nene Abouké



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 0012-1/L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

Objet: invitation à soumissionner

Réf: Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Enite LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Bureau d'Etudes a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPW/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 12 Mars 2010

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur Général des
Etablissements Camerounais des Techniciens
Associés en Bâtiment et Travaux Publics
(ECTA-BTP)

BP: 785 Yaoundé, Tel. 222 22 0087



Equipe Hène NGUENE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 16/UMINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 12 Mars 2010

LE MINISTRE

A

Monsieur le Mandataire du Groupement NEW-
AFRICA/ENSERBAT/GROUPE SERFOPRA
BP: 11 366 Yaoundé, Tél. 699413349

Objet : Invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préfabiles à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Mandataire,

J'ai l'honneur de vous informer que votre groupement a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

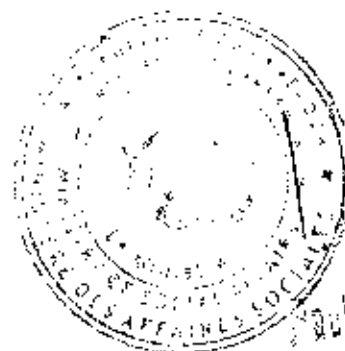
A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

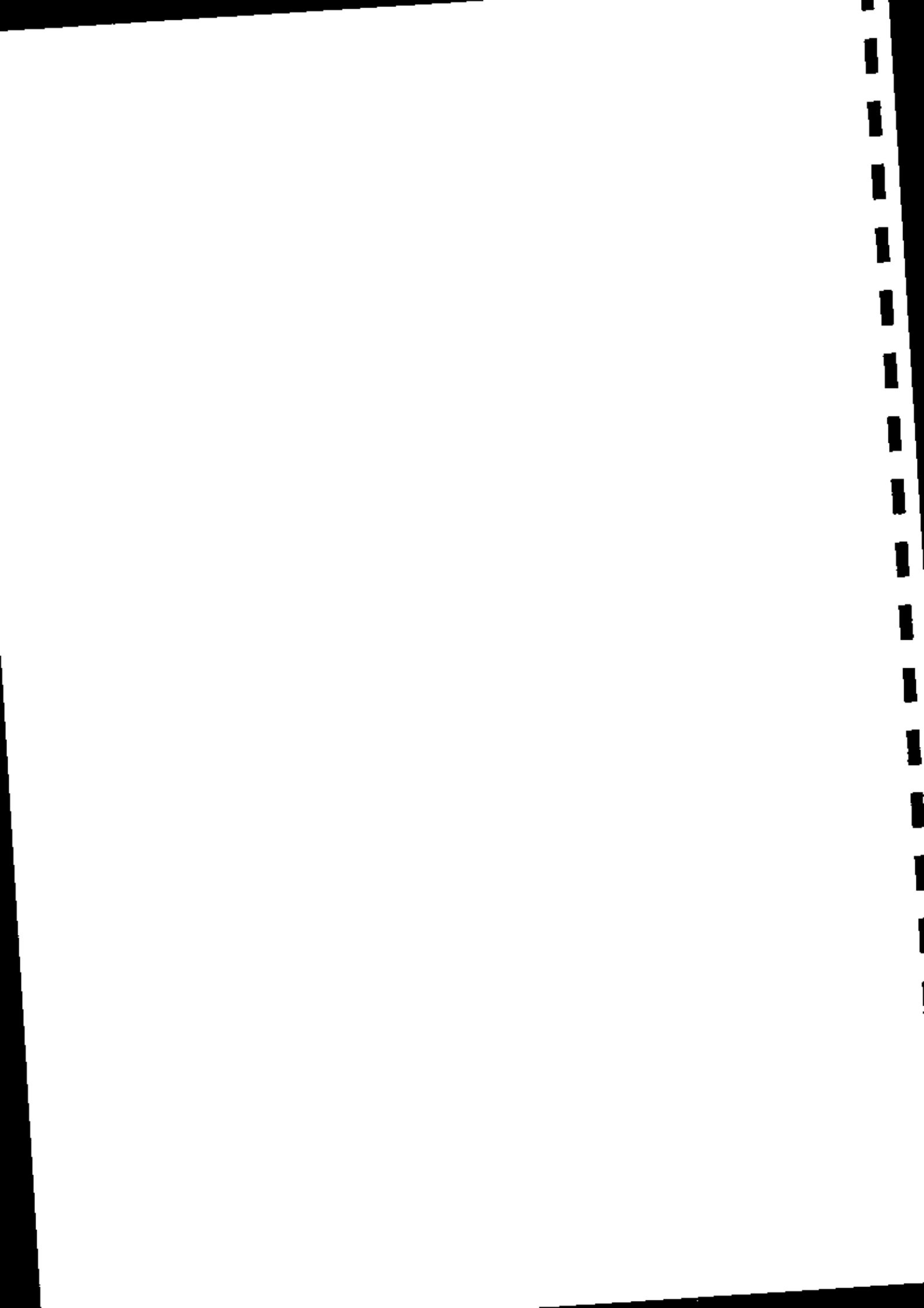
Veillez agréer, Monsieur le Mandataire, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/UMINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



Signature: [Signature]



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 0018 /L/MINAS/SG/DAG/SD8MM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 10 Mars 2019

LE MINISTRE
A

Monsieur le Directeur de FOI YGONE SARL
BP: 33 872 Yaoundé, Tel. 243 55 55 06/699 84 64 65

Objet : invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre entreprise a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



Pauline Véve NGUENE



Yaoundé, le 12 MARS 2013

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur du Cabinet d'Expertise et
d'Etude en Ingénierie (CER ENGINEERING)
BP: 31 580 Yaoundé, Tel. 677537729

Objet : invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études pré-féables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet d'Etude a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

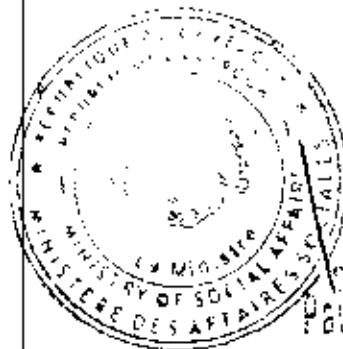
A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

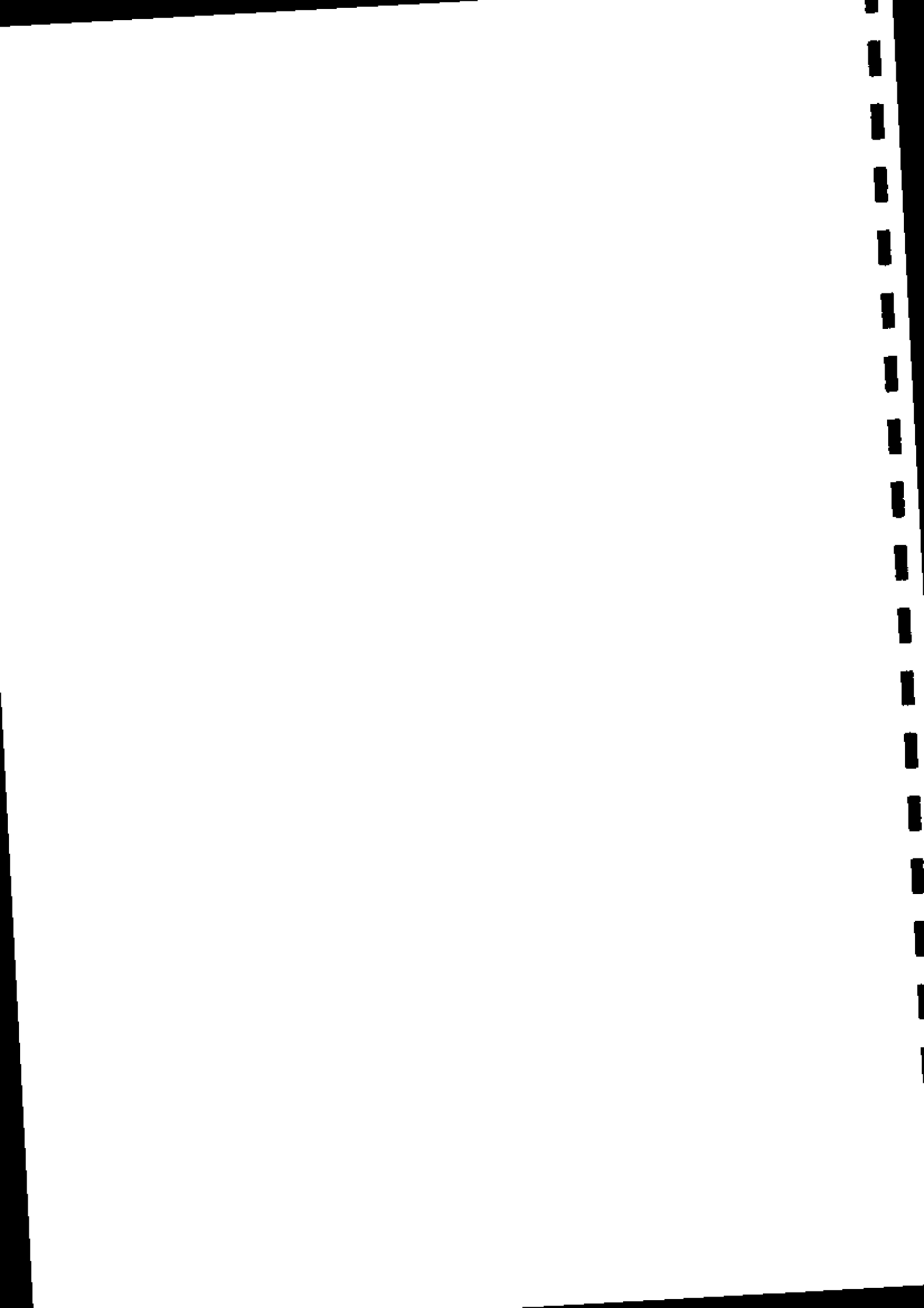
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ANMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



Pauline Irène NGUEKÉ



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° _____/L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 12 MARS 2019

LE MINISTRE

A

Madame la Directrice de l'Agence Ingénierie
Design Architecture (AIDA)
BP 6769 Yaoundé. Tel. 222 235 770

Objet : invitation à soumissionner

Réf. : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Bureau d'Etudes Architecturales et
Techniques a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à
postuler pour la suite de la procédure.

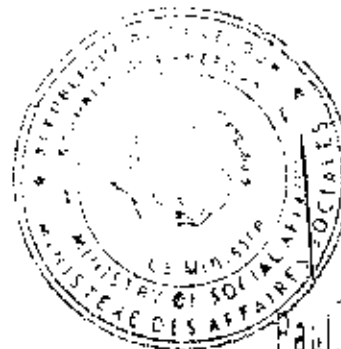
A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui
pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre
intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter
de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le
désistement sera constaté.

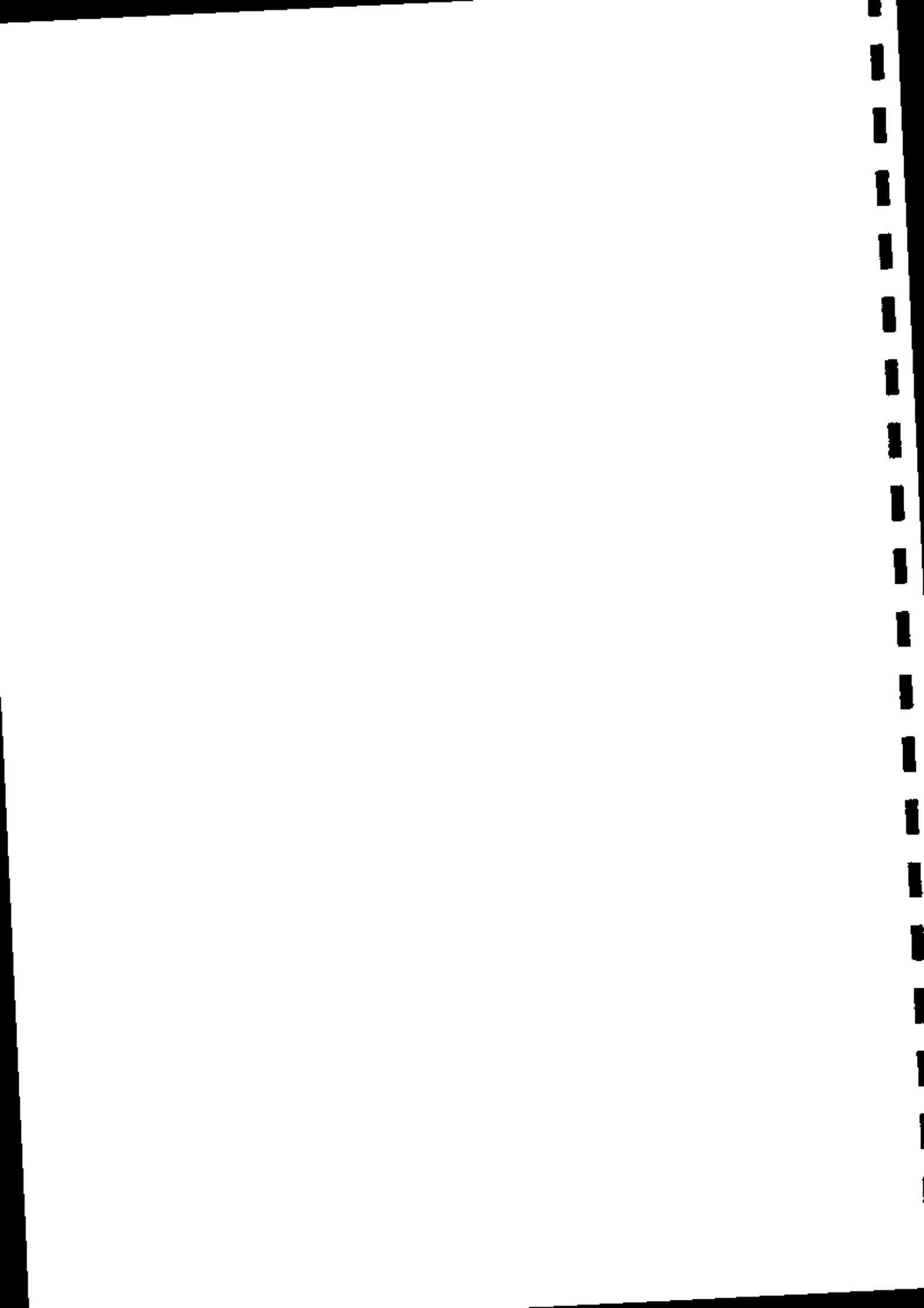
Veillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération
distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFILIAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



Pauline Irène NGUEFES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 0020-5 /L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 12 MARS 2009

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur Général du Cabinet
FOBI NCHINDA ASSOCIATES
BP: 2 608 Yaoundé Tel. 677 777 838

Objet: invitation à soumissionner

Réf: Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préliminaires à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre cabinet a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

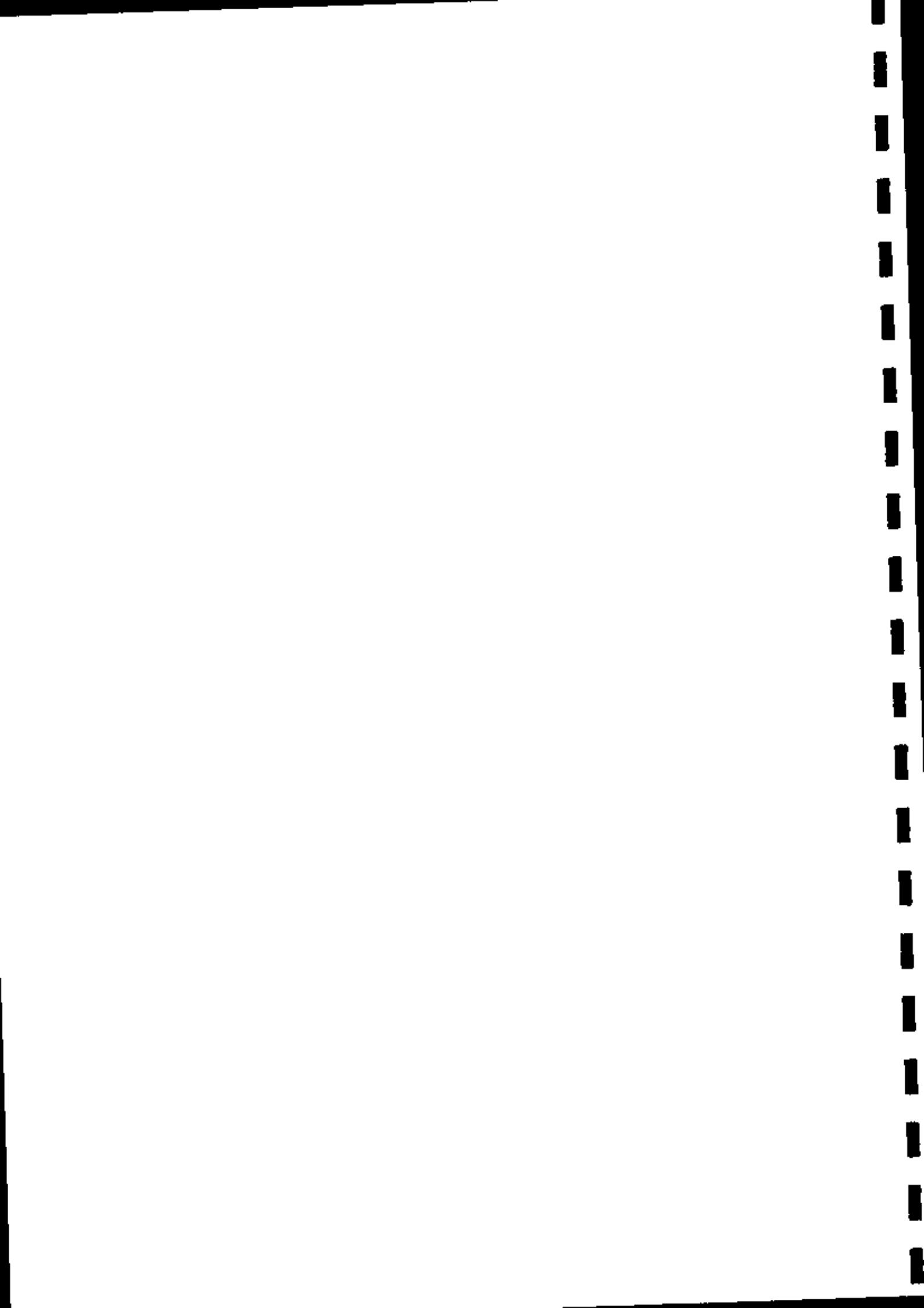
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



Pauline Irène NGUENE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATERIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 0014 /L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 12 Mars 2010

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur Général de « LE
COMPETING »

BP: 7 214 Yaoundé, Tél. 222215988/699501177

Objet: Invitation à soumissionner

Réf: Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé ».

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Cabinet a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

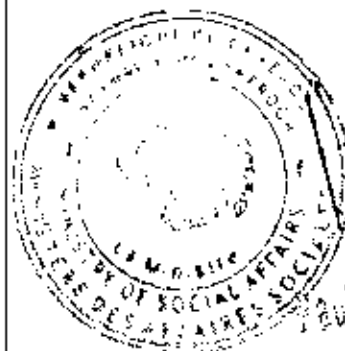
A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

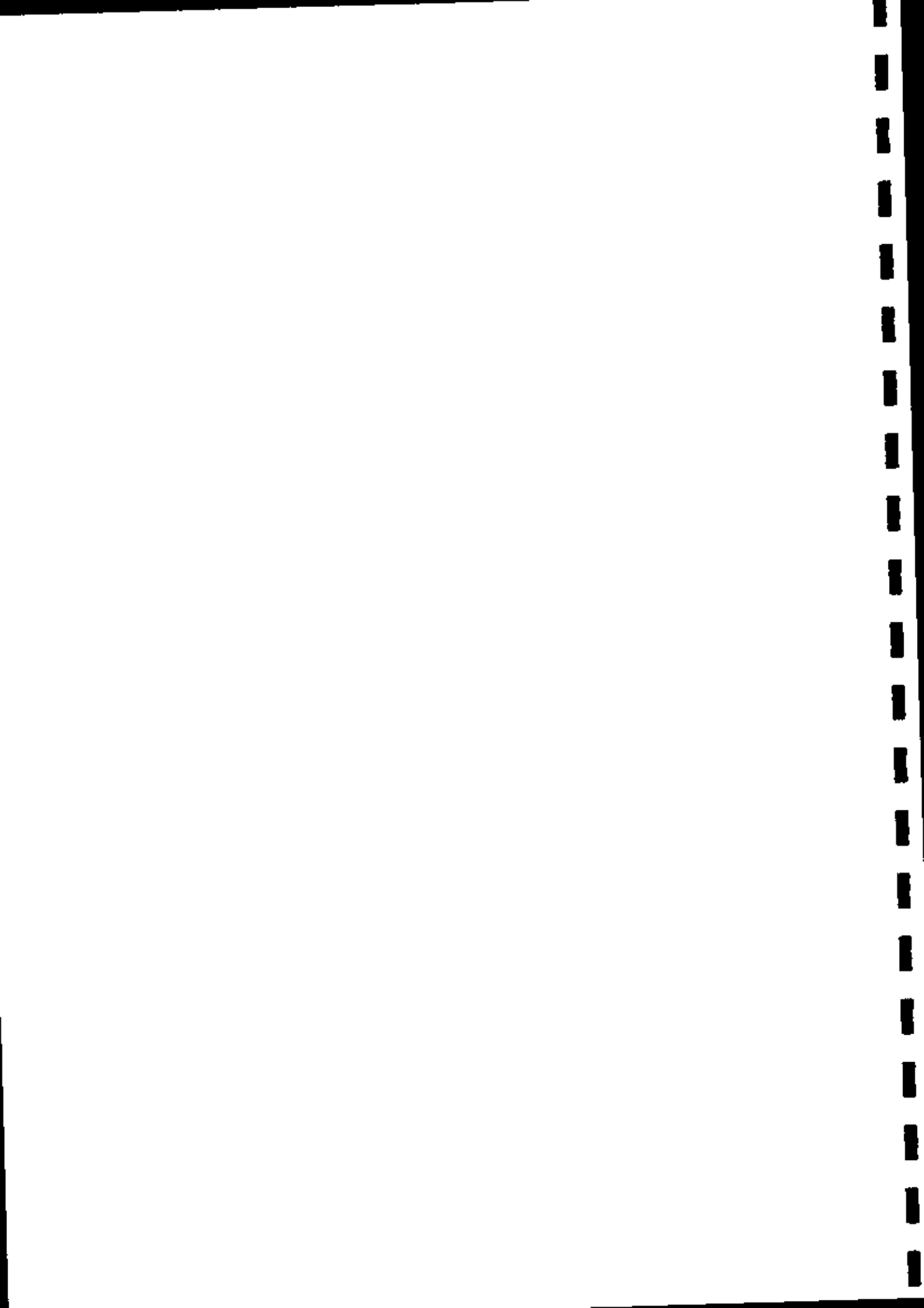
Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP;
- ARMP;
- CIP/MINAS;
- AFFICHAGES;
- CHRONO/ARCHIVES





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU
MATÉRIEL ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

N° 2 /L/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

Yaoundé, le 22 Mars 2009

LE MINISTRE

A

Madame et Monsieur les Co-gérants de
DISPRESSO CAMEROUN SARL
BP: 35 600 Yaoundé. Tel. 654 317 683

Objet : invitation à soumissionner

Réf : Appel d'Offres National Restreint N°0001 pour
« l'élaboration des études préalables à la rénovation
du Centre National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile LÉGER de Yaoundé »

Madame et Monsieur les Co-gérants,

J'ai l'honneur de vous informer que votre Consortium a été pré-qualifié pour le projet cité en référence et qu'il est admis à postuler pour la suite de la procédure.

A cet effet, je vous invite à soumissionner pour la sélection de l'entreprise qui pourra réaliser les prestations y relatives.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre intention de soumissionner dans un délai maximum de sept (07) jours, à compter de la date de réception de la présente lettre d'invitation. Faute de quoi, le désistement sera constaté.

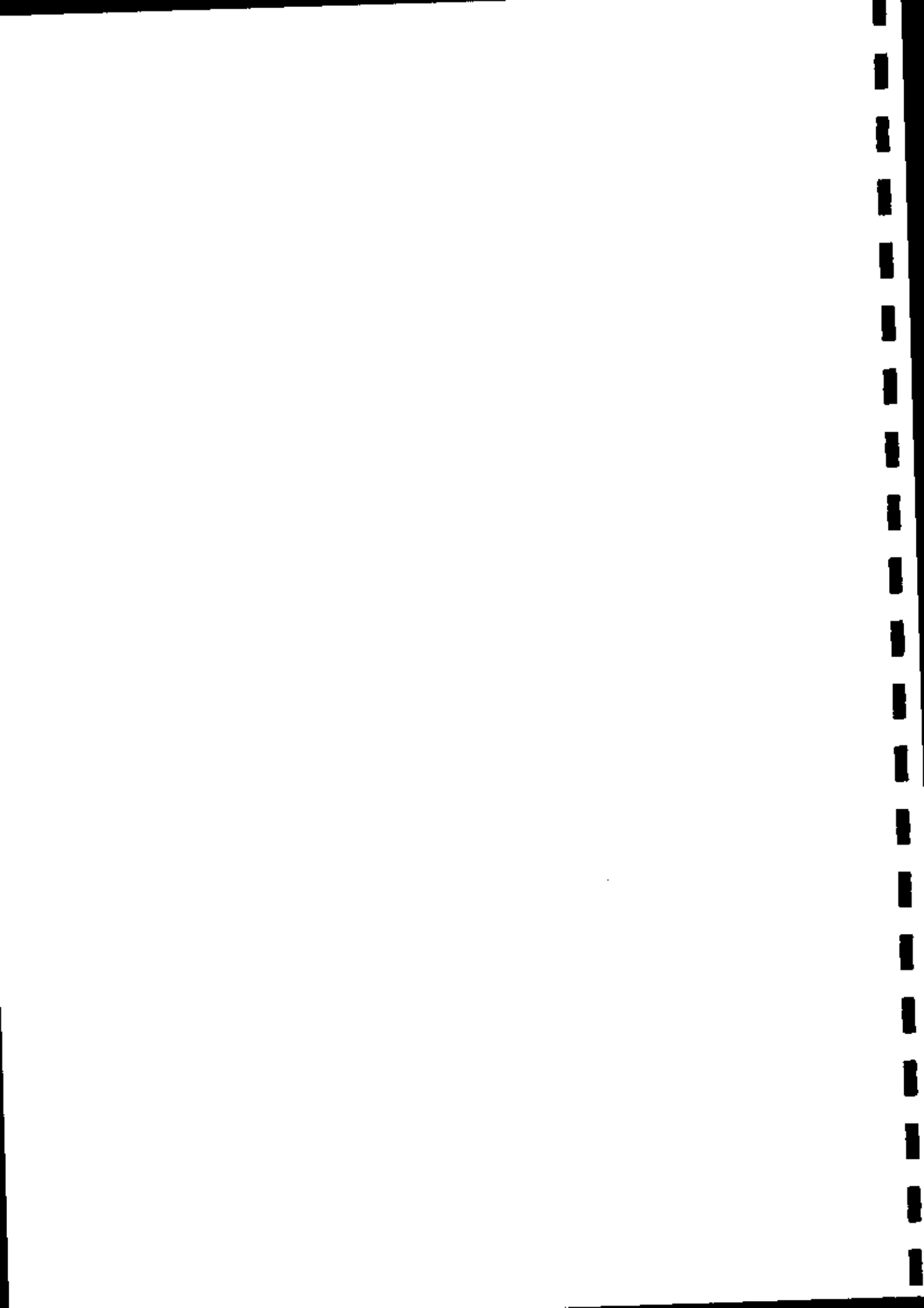
Veuillez agréer, Madame et Monsieur les Co-gérants, l'assurance de ma considération distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINAS ;
- AFFICHAGES ;
- CHRONO/ARCHIVES



COPIES HOLD



PIECE N° 2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA RENOVATION DU
CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL
PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE**

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le cadre du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH), le Ministre des Affaires Sociales, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Restreint pour le recrutement d'un consultant chargé d'assurer l'élaboration des études préalables à la rénovation de ladite institution.

Le présent Appel d'Offres fait suite à la sollicitation à manifestation d'intérêt N°0001/ASMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2019 publié le 15 janvier 2019.

2. Consistance des prestations (Cf. TDR) :

Ces prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en deux (02) lots présentés dans le tableau ci-après :

N° lots	Missions
Lot 1	L'Avant-projet d'établissement
	La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures
	Les études d'esquisse (ESQ)
	Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)
	Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)
Lot 2	L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).
	Les études d'impact environnemental et social

3. Délais d'exécution :

Le délai d'exécution de chacun des lots est de 05 (cinq) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

4. Financement :

Les études, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINAS au titre de l'exercice 2019.
Imputation: 53 42 570 05 220020 2030

5. Coût prévisionnel :

Le coût prévisionnel de l'ensemble des études est de F CFA 700 000 000 (sept cent millions) TTC et réparti ainsi qu'il suit :

N° lots	Missions	Coût prévisionnel
Lot 1	L'Avant-projet d'établissement	. 650 000 000
	La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures	
	Les études d'esquisse (ESQ)	
	Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)	
	Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et	

	volet infrastructures)	
	L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).	50 000 000
Lot 2	Les études d'impact environnemental et social	700 000 000
TOTAL		

6. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux cabinets d'étude et établissements de BTP mentionnés au tableau ci-dessous :

N°	Noms des candidats pré qualifiés	Adresses
1	ECTA BTP	BP: 785 Yaoundé, Tel. 222 22 0087
2	CER ENGINEERING	BP: 31 580 Yaoundé, Tel. 677537729
3	LE COMPETING	BP: 7 214 Yaoundé, Tél. 222215988/699501177
4	Groupement ICE /CIA/CARFAD	13 183 Yaoundé
5	NEW-AFRICA/ENSERBAT/SERFOPRA	BP: 11 366 Yaoundé
6	AIDA SARL	BP 465 Yaoundé
7	POLYGONE SARL	BP: 33 872 Yaoundé, Tel. 243 55 55 06/699 84 64 65
8	DISPRESSO CAM SARL	BP: 35 600 Yaoundé, Tel. 654 317 683
9	BUBAN NGU DESCO /INTEGC	BP: 7 953 Yaoundé, Tel. 222 20 14 89
10	FOBI NCHINDA ASSOCIATES	BP: 2 608 Yaoundé Tel. 677 777 888

7. Cautionnement provisoire :

Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de Consultation par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère en charge des Finances et valable trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres. Le montant en F CFA dudit cautionnement est mentionné dans le tableau ci-après :

N° lots	Missions	Cautionnement provisoire
Lot 1	L'Avant-projet d'établissement	13 000 000
	La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures	
	Les études d'esquisse (ESQ)	
	Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)	
	Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)	
Lot 2	L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).	1 000 000
	Les études d'impact environnemental et social	

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables, à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2^{ème} étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2^{ème} étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales, dès publication du présent avis, contre le versement d'une somme remboursable de 300 000 (trois cent mille) francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et (06) six copies marqués comme tels, devront être déposés contre récépissé au Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics, Porte 24 au plus tard le 06 MAI 2019 à 14 heures, et porter la mention : ARPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES

PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE» à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.

11. Recevabilité des offres :

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Avis et/ou du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

12. Ouverture des plis :

L'ouverture des plis se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celles des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **06 MAI 2019 à 15 heures** dans la salle de Conférences du Ministère des Affaires Sociales par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou à se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de quatre vingt pour cent (80 %) des points.

13. Principaux critères d'évaluation

13.1. Critères éliminatoires

13.1.1 Pièces administratives :

- Dossier administratif incomplet notamment absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée.

13.1.2 Offre technique :

- Absence d'une pièce du dossier technique ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure à 80% des critères essentiels ;
- La présence des informations financières dans l'offre technique ;
- La présence sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

13.1.3 Offre financière :

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

13.2 Critères essentiels

Les offres techniques des soumissionnaires seront évaluées sur la base des éléments suivants :

- Présentation de l'offre : 3 points
- Références du Consultant pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
- Personnel d'encadrement et technique du suivi (Qualifications, expériences et justificatifs de la disponibilité effective pendant la durée de la mission) : 55 points
- Plan de travail, méthodologie et programme de formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance des équipements nouvellement acquis en vue du transfert de connaissances (profil des formateurs, modules et thèmes de formation): 12 points
- Moyens matériels et logistiques : 10 points.
-

La sous-commission d'analyse déclare une offre techniquement irrecevable s'il apparaît évident à l'examen de ses documents constitutifs que le Consultant totalisera une note technique inférieure à quatre vingt (80) points sur 100.

Note technique (Nt) :

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

Note financière (Nf) :

L'évaluation financière se fera de la manière suivante :

$$Nf = 100 \times Md / Mi$$

Nf est la note financière considérée ;

Md est le montant du moins disant parmi les soumissionnaires qualifiés à l'issue de l'évaluation technique ;

Mi est le montant de l'offre considérée.

Note globale (Ng) :

La note globale sera pondérée comme suit : $Ng = 0,65Nt + 0,35Nf$.

14. Méthode de sélection du consultant :

Le consultant sera choisi par la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. Attribution :

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers.

16. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales ; Sous-Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics sis au 2^{ème} étage, porte 24, de l'immeuble abritant les services centraux du Ministère des Affaires Sociales.

Copie :

- MINMAP
- ARMP

Yaoundé, le 08 Mars 2014
Le Ministre des Affaires Sociales
« Maitre d'Ouvrage »



Pauline Iliane NDOANT

Restricted National Invitation N° 0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 of the **05 AVR 2019**
For the realization of the architectural, technical, environmental and social studies relating
to the renovation of the National Centre of Rehabilitation of Persons with Disabilities
Cardinal Paul Emile Léger of Yaoundé.

1. Object of the invitation to tender:

Within the framework of the project of restoration of the National Center of Rehabilitation of People with disabilities Cardinal Paul Emile Léger (CNRPH), the Minister of Social Affairs, Project Owner, launches a National Invitation to tender Restricted for the recruitment of a consultant charged to ensure the realization of the architectural and technical studies for the rehabilitation of existing and the extension of the aforementioned institution.
This Invitation to tender made following the Call for Expression of Interest N°0001/AMI/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP/2019 of the 15th January 2019.

2. Nature of services (Cf. TOR) :

These services subject to this invitation to tender are divided into two (02) lots presented in the table below:

N° lots	Services
Lot 1	The draft establishment
	The synthesis of needs and finalization of the programming: equipment and infrastructure components
	Sketch studies (ESQ)
	The preliminary design studies (APS): (equipment component and infrastructure component)
	Detailed design studies (PDA): (equipment component and infrastructure component)
Lot 2	File preparation (STD / PEO / DCE)
	Environmental and social impact studies

3. Execution deadline:

The overall execution time for each lot is 05 (cinq) calendar months. This period runs from the date of notification of the service order to start the service.

4. Financing :

The services under this invitation to tender are funded by the Public Investment Budget of the Ministry of Economy, Planning and Regional Development for the 2019 and next financial year.
Budgetary head: 53 42 570 05 220020 2030

5. Estimated cost:

The estimated cost of all studies is CFA 700 million (seven hundred million) including tax and distributed as follows:

N° lots	Services	Estimated cost
Lot 1	The draft establishment	650 000 000
	The synthesis of needs and finalization of the programming: equipment and infrastructure components	
	Sketch studies (ESQ)	
	The preliminary design studies (APS): (equipment component and infrastructure component)	
	Detailed design studies (PDA): (equipment component and infrastructure component)	
Lot 2	File preparation (STD / PEO / DCE)	50 000 000
	Environmental and social impact studies	
TOTAL		700 000 000

6. Participation and origin :

The participation in this consultation is restricted to the following Technical Study Offices:

N°	Names of pre-qualified applicants	Addresses
1	ECTA BTP	BP: 785 Yaoundé, Tel. 222 22 0087
2	CER ENGINEERING	BP: 31 580 Yaoundé, Tel. 677537729
3	LE COMPETING	BP: 7 214 Yaoundé, Tél. 222215988/699501177
4	Groupement ICE /CIA/CARFAD	13 183 Yaoundé
5	NEW-AFRICA/ENSERBAT/SERFOPRA	BP: 11 366 Yaoundé
6	AIDA SARL	BP: 465 Yaoundé
7	POLYGONE SARL	BP: 33 872 Yaoundé, Tel. 243 55 55 06/699 84 64 65
8	DISPRESSO CAM SARL	BP: 35 600 Yaoundé, Tel. 654 317 683
9	BUBAN NGU DESCO /INTEGC	BP: 7 953 Yaoundé, Tel. 222 20 14 89
10	FOBI NCHINDA ASSOCIATES	BP: 2 608 Yaoundé Tel. 677 777 888

7. Bid bond :

The offers will have to be accompanied, for each lot applied, by a provisional guarantee (guarantee of tender) bench according to the model indicated in the Tender documents by a bank of first rank or Insurance Company approved by the Ministry of Finance and valid thirty (30) days beyond the period of validity of the offers. The amount in F CFA of the bond is mentioned in the table below:

N° lots	Services	Bid bond
Lot 1	The draft establishment	13 000 000
	The synthesis of needs and finalization of the programming: equipment and infrastructure components	
	Sketch studies (ESQ)	
	The preliminary design studies (APS): (equipment component and infrastructure component)	
	Detailed design studies (PDA): (equipment component and infrastructure component)	
	File preparation (STD / PEO / DCE)	1 000 000
Lot 2	Environmental and social impact studies	

8. Consultation of the Tender File :

The Tender File can be consulted and by bidders at the Ministry of Social Affairs - Department of General Affairs - Sub-Department of the Budget, Equipment and Maintenance - Public Contract Service - Room 24- Tel: 222 23 28 16/222 23 05 68 as of publication of this notice.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

The Tender File can be obtained at the Department of General Affairs - Sub-Department of the Budget, Equipment and Maintenance -Public Contract Service - Room 24- Tel: 222 23 28 16/222 23 05 68, as of publication of this notice, upon presentation of the original of the payment receipt from the Public Treasury, of a non-refundable sum of **three hundred thousand (300 000) Francs CFA.**

10. Submission of bids :

Each bid, drafted in French or English in seven (07) copies including the original and six (06) copies marked as such, should be submitted against receipt to the Ministry of Social Affairs - Department of General Affairs - Sub-Department of Budget, Equipment and Maintenance - Public Contract Service - Room 24 latest **05 MAY 2019 2 pm**, and shall be labeled as follows:

"Restricted National Invitation N° 0001/AONR/CMPPM/MINAS/2019 of the 05 MAY 2019"
For the realization of the architectural, technical, environmental and social studies relating to the renovation of the National Centre of Rehabilitation of Persons with Disabilities Cardinal Paul Emile Léger of Yaoundé".

11. Admissibility of bids :

Under the penalty of rejection, the other required administrative documents shall be produced in originals or true copies certified by the issuing service, in accordance with the special provisions of the notice of consultation.
Any bid not compliant with the prescription of this Open National Invitation and/or Consultation File shall be declared inadmissible.

12. Opening of bids :

The opening of bids shall be in two stages.

The opening of administrative and technical offers will intervene initially, followed in the second time of those of the financial offers of the tenderers having obtained the necessary minimal technical note.

The opening of the administrative parts and the technical offers will take place the 06 MAY 2010 at 3 PM in the Conferences hall of the Ministry of Social Affairs by the Ministerial Tender's Board, in the presence of bidders who so desire or their authorized representatives with right proof of their mandate and having a perfect knowledge of the bids that they are in charge of.

The opening of the financial offers will take place at the end of the technical analysis and will concern only the tenderers having obtained the minimal note of eighty percent (80 %) of the points.

13. Main evaluation criteria :

13.1. Eliminating Criteria

13.1.1 Administrative documents:

- Incomplete administrative file, notably absence of the bid bond;
- False statement or falsified document.

13.1.2 Technical Offer:

- Absence of a part of the technical file;
- False statement or falsified document;
- Technical score below 80% of the essential criteria;
- The presence of financial information in the technical offer;
- The presence on the list of companies suspended by the Ministry of Public Contracts.

13.1.3 Financial Offer:

- Absence of a quantified unit price

13.2 Essential criteria

Tenderers' technical offers will be evaluated on the basis of the following elements:

- i. Presentation of the offer: 3 points;
- ii. Consultant's references for similar studies (first and last pages with approval minutes): 20 points
- iii. Supervisory staff and monitoring technique (Qualifications, experiences and documents in proof of the effective availability throughout mission): 55 points;
- iv. Work plan and methodology and training program for staff in the use and maintenance of newly acquired equipment for the transfer of knowledge (profile of trainers, modules and training topics): 12 points;
- v. Material and logistic means: 10 points.

The Subcommittee of Analysis declares an offer technically inadmissible if it appears obvious from the examination of its constituent documents that the Consultant will have a technical score of less than eighty (80) points out of 100.

Technical score (Ts):

After examining the administrative and technical offers, only the technical offers of bidders that have presented a required administrative offer and have obtained a higher or an equal technical score of 80 out of 100 will be analyzed.

Financial score (Fs) :

The financial evaluation shall be carried out as follows:

$$Fs = 100 \times Md / Mi$$

Fs is the financial score considered;

Md is the lowest amount among the qualified bidders after the technical evaluation;

Mi is the amount of the offer considered.



Global score (Gs) :

The global score will be weighted as follows: $Gs = 0,65Ts + 0,35Fs$

14. Method of selecting the consultant :

The consultant will be selected by the Quality and Cost Based Selection Method (QCBS) in accordance with the procedures outlined in this tender file.

15. Award :

The contract will be awarded to the tenderer submitting the best bid by combining the technical and financial criteria.

16. Period of validity of tenders:

Bidders remain committed to their bids for 90 days from the deadline for submission of bids.


17. Complementary informations :

Additional information can be obtained during working hours at the General Affairs Department; Sub-Direction of Budget, Material and Maintenance; Public Contract Service located on the 2nd floor, door 24, of the building housing the central services of the Ministry of Social Affairs.

Copie :

- MINMAP
- ARMP

Yaoundé, the 05th June 2019
THE MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS



Pauline Irène NGUENE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE

PIECE N° 3 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES



TABLE DES MATIERES

1.	Introduction
2.	Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3.	Etablissement des propositions
	Proposition technique
	Proposition financière
4.	Soumission, réception et ouverture des propositions
5.	Evaluation des propositions
	Généralités
	Evaluation des Propositions techniques
	Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6.	Négociations
7.	Attribution du Contrat
8.	Publication des résultats d'attribution et recours
9.	Confidentialité
10.	Signature du marché
11.	Cautionnement définitif



REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

1. Généralités

1.1. L'Autorité Contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

1.2. Les candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le candidat retenu.

1.3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.

1.4. Les candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.

1.5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiés dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.

1.6. Veuillez noter que :

i. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au Maître d'Ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que

ii. L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.

1.7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances, ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les Prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrage, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.

1.7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :

a. Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission).

b. Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause 1.7.1 ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas, le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils

respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante:

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
 - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission).

1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé auprès du Maître d'Ouvrage avec copies à l'Autorité chargée des Marchés et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission. Il doit parvenir au plus tard quatorze (14) jours au plus tard avant la date d'ouverture des offres.

2.5. Le Maître d'Ouvrage dispose de cinq (05) jours ouvrables pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'Autorité chargée des Marchés et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des

renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.
En établissant la Proposition technique, les candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

i. Le candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres candidats sollicités en vue de cette mission qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

ii. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit se fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le candidat ;

iii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

iv. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

i. Une brève description du candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

ii. Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;

iii. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;

v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;

vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;

vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;

viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.

3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.

3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les candidats

en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).

3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.

4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.

4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention " ORIGINAL " ou " COPIE ", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention " PROPOSITION TECHNIQUE ", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE " et l'avertissement " NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE ". Les candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, laquelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ".

4.5. La Caution de l'offre peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. manque à son obligation de souscrire le marché, ou

ii. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RPAO ;

iii. refuse de recevoir notification du marché

4.6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

4.7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

5. Evaluation des propositions

Généralités

5.1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

5.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

5.3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

5.4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.

Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

5.5. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.

5.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires

5.7. En cas de recours, il doit être adressé au Comité d'Examen des Recours avec copie au Maître d'Ouvrage, au Président de la Commission des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

5.8. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au paragraphe 3.7.

5.9. En cas de sélection qualité-coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché

5.10. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.

6.4. Ayant fondé son choix du candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle ne prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.

6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

7.1 Une fois les négociations menées à bien, l'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.

7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.

8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des

Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué et au Président de la Commission.
Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire et signé par le Maître d'Ouvrage.

10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

11.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le Prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.

11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.

11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.

11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



PIECE N° 4 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Données particulières

Clauses du RGAO	Données particulières						
1.0	Nom de l'Autorité Contractante : Le Ministre des Affaires Sociales						
1.1	Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : Le Ministre des Affaires Sociales Mode de sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC).						
1.2	Nom, objectifs et description de la prestation : l'élaboration des études préalables à la rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Léger de Yaoundé.						
1.3	<p>Ces prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en deux (02) lots présentés dans le tableau ci-après :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">N° lots</th> <th style="text-align: center;">Missions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Lot 1</td> <td> <p>L'Avant-projet d'établissement</p> <p>La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures</p> <p>Les études d'esquisse (ESQ)</p> <p>Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Lot 2</td> <td>Les études d'impact environnemental et social</td> </tr> </tbody> </table>	N° lots	Missions	Lot 1	<p>L'Avant-projet d'établissement</p> <p>La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures</p> <p>Les études d'esquisse (ESQ)</p> <p>Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).</p>	Lot 2	Les études d'impact environnemental et social
N° lots	Missions						
Lot 1	<p>L'Avant-projet d'établissement</p> <p>La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures</p> <p>Les études d'esquisse (ESQ)</p> <p>Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)</p> <p>L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).</p>						
Lot 2	Les études d'impact environnemental et social						
1.6	Le Client envisage la nécessité d'assurer une certaine continuité pour les activités en aval : Non						
1.7	Les clauses du contrat relatives aux manœuvres frauduleuses et à la corruption sont les suivantes : voir paragraphe 1.8 du RGAO						
1.8	Des éclaircissements peuvent être demandés 7 jours avant la date de soumission de l'offre. Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées à l'adresse suivante : Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics, Porte 24, Tél. 222 23 06 81						
1.9	<p>Les propositions doivent être soumises dans la (les) langue(s) suivante(s) : Anglais ou Français</p> <p>i. Deux consultants figurant sur la liste restreinte peuvent s'associer : OUI.</p> <p>ii. Le nombre de mois de travail du personnel spécialisé nécessaires à la mission est estimé à : 05 mois</p>						
2.1	<p><u>PERSONNEL D'ENCADREMENT</u></p> <p>Les Cabinets d'Etudes et/ou les Bureaux d'Etudes Techniques (BET) doivent disposer d'une équipe pluridisciplinaire d'Experts possédant des connaissances avérées dans le domaine de cette prestation et doivent justifier d'une disponibilité effective pendant la durée de la mission. L'équipe sera constituée d'un personnel-clé spécialisé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) Architecte : chef de mission, inscrit à l'Ordre des Architectes de son pays d'exercice, et justifiant au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires ; • Un (01) Architecte Programmiste, inscrit à l'Ordre des Architectes de son pays rompu à la conduite des travaux complexes et justifiant d'au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires (réhabilitation et construction des infrastructures de santé et relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires) ; • Un (01) Ingénieur de Génie-Civil spécialisé en géotechnique et calcul de structure, inscrit à l'Ordre des ingénieurs de son pays d'exercice, rompu à la conduite des travaux complexes et justifiant d'au moins de quinze (15) années d'expérience et ayant conduit au moins deux (02) études similaires (réhabilitation et construction des infrastructures de santé et relèvement des plateaux techniques des formations sanitaires) ; 						

- Un (01) Ingénieur fluide justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Ingénieur biomédical justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Environnementaliste justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique.

PERSONNEL TECHNIQUE DU SUIVI

- Un (01) Technicien Supérieur Géomètre Topographe justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Travailleur Social justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;
- Un (01) Sociologue justifiant d'au moins cinq (05) années de pratique ;

2.2

- iv. Langue(s) de rédaction des rapports afférents à la mission : Anglais ou Français
- vi. La formation constitue un élément majeur de cette mission : OUI
- vi. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique :
les références similaires
le chronogramme d'intervention des experts, leur profil, thèmes et modules de formation

2.3

L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : Oui

2.4

La proposition doit demeurer valide quatre-vingt dix (90) jours après la date de limite de recevabilité des offres

2.5

Le consultant doit soumettre un (01) original et six (06) copies de chaque proposition et devra déposer sous pli fermé son offre contre récépissé de dépôt, au plus tard le _____ 2019 à _____ Heures.

Seuls seront pris en considération les plis reçus dans les délais
Adresse de soumission de proposition : Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics, Porte 24, Tél. 222 23 06 81

2.6

Renseignements à ajouter sur l'enveloppe extérieure :
« OFFRE POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE »

2.7

L'ouverture des offres par la commission de passation des marchés compétente aura lieu le _____
Les offres seront ouvertes en deux (02) temps et évaluées en trois (3) étapes. Une sous-commission d'analyse sera mise en place à l'effet d'examiner les offres. A l'issue de ses travaux, celle-ci dressera un rapport unique paraphé et signé de tous ses membres.

2.8

Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes:

- Une déclaration d'intention de soumissionner par laquelle le soumissionnaire accepte expressément toutes les conditions de l'Appel d'Offres et s'engage à les respecter.
- Registre de commerce certifié par le greffier du Tribunal compétent de ressort ;
- copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- Caution de soumission est à :
Pour le lot 1: 13 000 000 F CFA ;
Pour le lot 2: 1 000 000 F CFA ;
- Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI ;
- Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance ou par la Chambre de Commerce et de l'Industrie du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation pour soumission signée du Directeur Général de la CNPS en cours de validité ;
- Attestation de non redevance en cours de validité ;
- Quittance d'achat de DAO ;
- Attestation de non exclusion des Marchés Public délivrée par l'ARMP ;
- Attestation et le plan de localisation ;
- Accord de groupement le cas échéant ;
- Pouvoir de signature le cas échéant.

Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :

- une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé devra notamment indiquer le personnel proposé, la durée de l'étude et le montant du marché ;
- Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de Référence et les données, services et installations devant être fournis par le consultant (Tableau 3C) ;
- Un descriptif de la méthodologie et du planning de travail proposés pour exécuter l'étude (Tableau 3D) ;
- La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui seront confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 3E) ;
- Des curricula vitae signés par le personnel spécialisé proposé et par le représentant du soumissionnaire habilité à soumettre la proposition (Tableau 3F). Parmi les informations clés devront figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage au cours des dix (10) dernières années ;
- Les estimations des apports du personnel (cadres et personnel d'appui ; temps nécessaire à l'accomplissement de l'étude ;
- Toute autre information dans le présent DAO.

NB : La proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

2.9

- Volume 3 :** La proposition financière contiendra les pièces ci-après :
- La soumission proprement dite (suivant modèle joint) avec un montant Hors Taxe et un montant Toutes taxes comprises, timbrée au tarif en vigueur, datée et signée ;
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dûment rempli ;
 - Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment rempli ;
 - Le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix unitaires tel qu'il ressort des modèles et pièces y relatifs.

NB : les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies de manière à faciliter son examen.

3.1

Tout complément d'information doit être envoyé à l'adresse suivante : Ministère des Affaires Sociales ; Direction des Affaires Générales ; Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance ; Service des Marchés Publics, Porte 24, Tél. 222 23 06 81

3.2

- Première étape :** Examen de la conformité des pièces administratives (volume 1)
- La sous-commission d'analyse examinera la conformité des pièces administratives. Le dossier administratif doit être complet et toutes les pièces valides et authentiques. Seules les offres dont les dossiers Administratifs sont conformes seront ensuite évaluées techniquement.
- Deuxième étape :** Evaluation de l'Offre technique (volume 2) (sur 100 points)
- Les soumissionnaires seront évalués sur les éléments suivants :
- Références du Consultant pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception) : 20 points
 - Personnel d'encadrement et technique de suivi (Qualifications, expériences et justificatifs de la disponibilité effective pendant la durée de la mission) : 55 points
 - Plan de travail, méthodologie et programme de formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance des équipements nouvellement acquis en vue du transfert de connaissances (profil des formateurs, modules et thèmes de formation) : 12 points
 - Moyens matériels et logistiques : 10 points.
- La sous-commission d'analyse déclare une offre techniquement irrecevable s'il apparaît évident à l'examen de ses documents constitutifs que le Consultant totalisera une note technique inférieure à quatre vingt (80) points sur 100.
- Troisième étape :** Ouverture et évaluation des offres financières (volume 3)

Seules les Offres financières des soumissionnaires retenues après l'évaluation technique seront évaluées.

Le montant de l'Offre sera déterminé en rectifiant son montant proposé comme suit :

- v. Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix unitaires entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fait foi. Si au-delà de la différence, le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera demandé une confirmation du prix au soumissionnaire, ou fait un rapprochement par rapport aux autres pièces du dossier
- vi. Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires du bordereau des prix et des prix figurant au détail estimatif, les prix en lettres du bordereau sont considérés.
- vii. En cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau et les quantités du dossier d'Appel d'Offres.
- viii. En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- ix. En excluant les sommes prévisionnelles et le cas échéant les provisions pour imprévus figurant dans le détail estimatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive.
- x. En appliquant les rabais offerts par le soumissionnaire.

Le montant figurant dans la soumission est corrigé suivant la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire, dont l'offre ainsi corrigée et retenue n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et sa garantie de soumission peut être saisie conformément à la réglementation en vigueur.

L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué du prix unitaire est purement rejetée.

La Commission de Passation des Marchés pourra demander des éclaircissements aux soumissionnaires sur tous les points qu'elle jugera utile pour la compréhension des offres. La demande d'éclaircissement et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par télex, mais aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions.

Après toutes les vérifications et corrections éventuelles, l'offre financière du soumissionnaire sera notée sur cent (100) points.

La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : $Sf = 100 \times Fm / F$, Sf étant le score financier, Fm la proposition financière la moins disante et F le montant de la proposition considérée.

3.5

Le délai d'exécution de chacun des lots est de 05 (cinq) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5.3

Principaux critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

1.1 Pièces administratives :

- Dossier administratif incomplet notamment absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée

1.2 Offre technique :

- Absence d'une pièce du dossier technique
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Note technique inférieure à 80% des critères essentiels ;
- La présence des informations financières dans l'offre technique ;
- La présence sur la liste des entreprises suspendues par le MINMAP.

1.3 Offre financière :

- Offre financière incomplète

2. Critères essentiels

Les offres techniques des soumissionnaires seront évaluées sur la base des éléments

suivants :

- vii. Présentation de l'offre : 3 points
- viii. Références du Consultant pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
- ix. Personnel d'encadrement et technique du suivi (Qualifications, expériences et justificatifs de la disponibilité effective pendant la durée de la mission) : 55 points
- x. Plan de travail, méthodologie et programme de formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance des équipements nouvellement acquis en vue du transfert de connaissances (profil des formateurs, modules et thèmes de formation): 12 points
- xi. Moyens matériels et logistiques : 10 points.

La sous-commission d'analyse déclare une offre techniquement irrecevable s'il apparaît évident à l'examen de ses documents constitutifs que le Consultant totalisera une note technique inférieure à quatre vingt (80) points sur 100.

Note technique (Nt) :

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 60 points sur 100 seront analysées.

Note financière (Nf) :

L'évaluation financière se fera de la manière suivante :

$$Nf = 100 \times Md / Mi$$

Nf est la note financière considérée ;

Md est le montant du moins disant parmi les soumissionnaires qualifiés à l'issue de l'évaluation technique ;

Mi est le montant de l'offre considérée.

Note globale (Ng) :

La note globale sera pondérée comme suit : $Ng = 0,65Nt + 0,35Nf$.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

**PIECE N° 5 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES,
TECHNIQUES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES RELATIVES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE**



TABLE DES MATIERES

Chapitre I : Généralités

- Article 1 : Objet du marché
- Article 2 : Procédure de passation du marché
- Article 3 : Définitions et attributions
- Article 4 : Nantissement
- Article 5 : Langue, loi et réglementation applicable
- Article 6 : Pièces constitutives du marché
- Article 7 : Textes généraux applicables
- Article 8 : Communication
- Article 9 : Ordres de service
- Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles
- Article 11 : Matériel et personnel du prestataire

Chapitre II : Clauses financières

- Article 12 : Garanties et cautions
- Article 13 : Montant du marché
- Article 14 : Lieu et mode de paiement
- Article 15 : Variation des prix
- Article 16 : Formules de révision des prix
- Article 17 : Formules d'actualisation des prix
- Article 18 : Règlement des prestations
- Article 19 : Intérêts moratoires
- Article 20 : Pénalités
- Article 21 : Décompte final
- Article 22 : Décompte général et définitif
- Article 23 : Régime fiscal et douanier.
- Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Chapitre III : Exécution des prestations

- Article 25 : Consistance des prestations
- Article 26 : Délais d'exécution du marché
- Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage
- Article 28 : Obligations du prestataire
- Article 29 : Assurances
- Article 30 : Programme d'exécution
- Article 31 : Agrément du personnel
- Article 32 : Sous-traitance

Chapitre IV : De la recette

Article 33 : Commission de suivi et de recette technique

Article 34 : Réception des rapports

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Cas de force majeure

Article 36 : Résiliation du marché

Article 37 : Différends et litiges

Article 38 : Edition et diffusion du présent marché

Article 39 et dernier : Entrée en vigueur du marché



Chapitre I: Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché concerne l'élaboration des études préliminaires à la rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER de Yaoundé.

La description détaillée des prestations à exécuter figure aux Termes de Référence (TDR) faisant partie intégrante du présent marché.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé par l'Appel d'Offres National Restreint N° 0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 du _____

Article 3 : Définitions et attributions

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- L'Autorité Contractante est le Ministre des Affaires Sociales;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Affaires Sociales ;
- Le Chef de Service du Marché est le Conseiller Technique N°2 du MINAS;
- L'Ingénieur du Marché est le Directeur de la Construction du Ministère des Travaux Publics;
- L'attributaire est _____
- Le bénéficiaire est le CNRPH

Article 4 : Nantissement

- l'autorité chargée de l'ordonnancement est : le Ministre des Affaires Sociales;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le Ministre des Affaires Sociales;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : le Payeur Général du Trésor;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : Le Directeur des Affaires Générales du MINAS ;
- Le prestataire est.....

Article 5 : Langue, loi et réglementation applicables

5.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

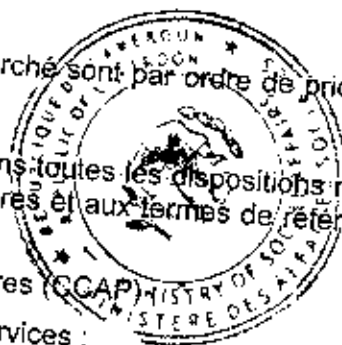
5.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découlerait directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Termes de Références ou description des services ;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;



6. le projet d'exécution ;
7. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
8. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

Article 7 : Textes généraux applicables

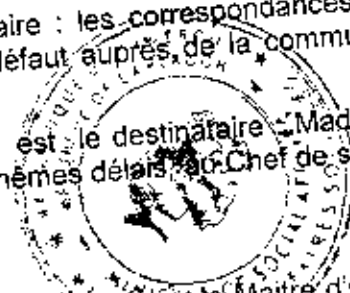
En ce qui n'est pas contraire aux dispositions du présent Marché, le consultant reste soumis aux textes généraux suivants :

- la Loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
- la loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 portant Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) ;
- la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration du système des Marchés Publics ;
- la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
- la Lettre-Circulaire N° 0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
- Les DTU pour les travaux de bâtiment ;
- Normes en vigueur dans la République du Cameroun.
- Les textes régissant les corps de métier ;
- D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 8 : Communication

Toutes les communications écrites au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : les correspondances seront valablement adressées au cocontractant du marché à défaut auprès de la commune de résidence du siège de ce cocontractant.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Madame le Ministre des Affaires Sociales avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de service et à l'ingénieur le cas échéant.



Article 9 : Ordres de service

- 9.1. L'ordre de service de commencer les travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef Service du Marché avec copie au MINMAP et à l'Ingénieur du Marché.
- 9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef Service du Marché avec copie au MINMAP et à l'Ingénieur du Marché.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier et sans

incidence financière seront directement signés par le Chef Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur du Marché.

9.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef Service du Marché.

9.5. Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet

Article 11 : Matériel et personnel du prestataire

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le Cocontractant se fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

11.2. En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'Œuvre, dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Le Maître d'Œuvre disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du marché. Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception du rapport final approuvé, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Œuvre après demande faite par le Cocontractant.

12.2. Avance de démarrage

Sans objet

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de [montant en lettres et en chiffres] francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : [en lettres et en (chiffres)] francs CFA

- Montant de la TVA : [en lettres et en (chiffres)] francs CFA

Le montant du marché calculé dans les conditions prévues à l'article 19 du CCAG, résulte de l'application au montant hors TVA, du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du rabais éventuellement consenti par le Cocontractant.

Article 14 : Lieu et mode de paiement

14.1. Le paiement se fait en fonction des livrables, conformément aux dispositions de l'article 162 (3) du Code des Marchés Publics.

14.2. Une fois en possession des pièces justificatives, le Maître d'Ouvrage procédera au paiement des sommes dues en Francs CFA par virement au compte du cocontractant ouvert à la banque _____ Compte N° _____

Article 15 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisable.

Modalités d'actualisation des prix.

Il n'est prévu aucune actualisation des prix.

Article 16 : Formules de révision des prix

Sans objet.

Article 17 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet.

Article 18 : Règlement des prestations

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, le prestataire remettra en huit (08) exemplaires à l'Ingénieur, deux projets de décompte provisoire mensuel (un décompte hors TVA et un décompte du montant des taxes), selon le modèle agréé et établissant le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé au Cocontractant. Le décompte du montant des taxes fera l'objet d'une écriture d'ordre entre les budgets du MINAS et du Ministère en charge des finances.

Le montant HTVA de l'acompte à payer à l'entrepreneur sera mandaté comme suit :

- 98,9% versé directement au compte du Cocontractant ;
- 1,1% versé au trésor public au titre de l'AIR dû par le Cocontractant.

L'Ingénieur effectuera les corrections nécessaires qu'il retournera au COCONTRACTANT puis, après accord, il transmettra au chef de service du marché, les décomptes et les attachements correspondants qu'il a approuvés.

Le Chef de service et l'Ingénieur disposent d'un délai de (21 jours maxi) pour procéder à la vérification, à la transmission au maître d'œuvre en cas d'erreur et pour signature des décomptes et leur transmission au comptable chargé du paiement.

Article 19 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 20: Pénalités

A. Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- Un deux millièmes (1/2000ème) (1/2000è) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- Un millième (1/1000ème) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels

B. Pénalités spécifiques

20.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif;
- Remise tardive des assurances;
- Retard d'un mois sur la fixation du panneau d'indication de chantier à compter de la notification de l'ordre de service de démarrer les travaux (1/10 000ème par jour de retard);
- Absence du journal de chantier;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur;
- Remise tardive du dossier de recollement pour autant que le retard soit du fait du Cocontractant.

Sous peine de résiliation, les pénalités pour retard ne pourront dépasser dix pour cent (10%) du montant du marché. Ces pénalités seront retenues sur les décomptes mensuels des travaux. Il appartient au Cocontractant de rassembler au fur et à mesure de l'exécution des travaux, les pièces justificatives d'un dossier éventuel de demande de remise de pénalités qui ne pourra être prononcée par l'Autorité Contractante qu'après l'avis favorable de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Il n'est pas prévu de prime en cas d'avance sur le délai contractuel.

Article 21 : Décompte final

21.1. Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de 15 jours après la date de réception provisoire, le Cocontractant établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

21.2. Le Chef de service doit notifier le projet rectifié et accepté à l'Ingénieur du Marché, dans un délai de 30 jours maxi.

21.3. Le délai dont dispose le Cocontractant pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature est de 15 jours.

Article 22 : Décompte général et définitif

22.1. Le chef de service ou l'Ingénieur du Marché dispose d'un délai de 30 jours pour établir le décompte général au Cocontractant après la réception définitive.

A la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de service dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et le Maître d'Ouvrage. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par le Cocontractant, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

22.2. Le Cocontractant doit dans un délai de 15 jours renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 23 : Régime fiscal et douanier.

Le décret N° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés ;
- des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :

- * des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique) ;
- * des droits et taxes communaux ;
- * des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 24 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 25 : Consistance des prestations

Ces prestations objet du présent Appel d'Offres sont réparties en deux (02) lots présentés dans le tableau ci-après :

N° lots	Missions
Lot 1	L'Avant-projet d'établissement
	La synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures
	Les études d'esquisse (ESQ)

	Les études d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)
	Les études d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)
	L'établissement des dossiers (STD/PEO/DCE).
Lot 2	Les études d'impact environnemental et social

Article 26 : Délais d'exécution du marché

Le délai d'exécution de chacun des lots est de 05 (cinq) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

Article 27 : Obligations du Maître d'Ouvrage

27.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

27.2 Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 28 : Obligations du prestataire

28.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

28.2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

28.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit au Maître d'Ouvrage et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par le Maître d'Ouvrage auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

28.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

28.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés au Maître d'Ouvrage.

28.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue de fournir des biens, prestations ou services destinés au Maître d'Ouvrage découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

28.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

28.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit du Maître d'Ouvrage.

Article 29 : Assurances

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après:

- Assurance des risques causés à des tiers par son personnel salarié en activité au travail, par le matériel qu'il utilise, du fait des prestations ;

Article 30 : Programme d'exécution

Le programme d'exécution devra être conforme aux termes de références ou aux spécifications des clauses techniques.

Article 31 : Agrément du personnel

Si le Maître d'Ouvrage demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un

délai maximum de quinze (15) jours.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 32 : Sous-traitance Pas de sous-traitance

Chapitre IV : De la recette

Article 33 : Commission de suivi et de recette technique R.A.S

Article 34 : Réception des rapports

Les rapports mensuels de suivi seront remis en 6 (six) exemplaires et validés par l'Ingénieur et transmis au Chef de Service.
La réception du rapport sera précédée d'une pré validation par la Commission de Suivi et de Recette Technique composée de :

- ← **Président** : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant désigné.
- ← **Rapporteur** : L'Ingénieur ou son représentant
- ← **Membres** :
 - Le Chef de service du Marché ;
 - 02 représentants du Ministère des Affaires Sociales ;
 - 01 représentant du MINHOU ;
 - 01 représentant du MINMAP (Observateur);
 - 02 représentants du MINSANTE ;
 - 01 représentant du MINEPDED ;
 - 01 représentant des Sapeurs pompier ;
 - 01 représentant du MINDCAF ;
 - 02 représentants du MINEE ;
 - 01 représentant du CNRPH ;
 - Le Cocontractant ou son représentant.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 35 : Cas de force majeure

Il y a cas de force majeure dans le cas où elle est invoquée pour le marché des travaux.

Article 36 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II Titre V du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans l'exécution des prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux ;
- Retard de plus de sept jours dans la remise des rapports constaté par l'Ingénieur entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des travaux
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 37 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, sous réserve des dispositions suivantes : Tout litige survenant entre les parties contractantes, fera l'objet d'une tentative de réconciliation par entente directe.

Article 38 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du prestataire et fournis au Chef de service.

Article 39 et dernier : Validité et entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

PIECE N° 6 : TERMES DE REFERENCE

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
RENOUVELLEMENT DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des grandes réalisations édictée par le Chef de l'Etat en vue de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, le Ministère des Affaires Sociales a été retenu parmi les acteurs devant apporter une contribution à l'atteinte des objectifs fixés par la Très haute hiérarchie notamment dans le cadre de l'amélioration de l'offre de service et de soins au sein des formations médico-sanitaires.

A cet effet, il lui a été prescrit de procéder au lancement du projet de réhabilitation et d'extension du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER. Cette action a pour objet la modernisation du plateau technique du CNRPH pour en faire un véritable pôle d'excellence et un référentiel au Cameroun et dans la sous-région, à travers la densification et la diversification de l'offre des prestations dans la gestion des traumatismes sportifs, des accidents de la voie publique et ceux liés aux mouvements de foule et autres attentats terroristes éventuels, en terme de chirurgie orthopédique et traumatologique, de rééducation polyfonctionnelle et de prise en charge psychosociale. Ainsi, les activités spécifiques concernent la réalisation d'un état des lieux des infrastructures existantes, l'élaboration d'un diagnostic technique et d'une analyse situationnelle du niveau d'équipement et du personnel requis pour une réponse pertinente et efficiente.

Par la suite il sera question de procéder à la réalisation des études architecturales, techniques, environnementales et sociales en vue de la réhabilitation de l'existant et de l'extension dudit centre. De façon spécifique, les travaux consisteront à la construction des ouvrages projetés et validés, la fourniture des équipements spécifiques, la formation du personnel à leur utilisation, la maintenance des équipements et l'extension des garanties.

La présente étude, tout en s'articulant autour des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures, comporte en son sein un volet important d'inventaire et de diagnostic technique des équipements bio médicaux de même qu'une évaluation des capacités du personnel mobilisé ou encore à mobiliser pour un fonctionnement optimum.

Aussi, la réponse apportée devra poser les bases d'une problématique complexe se déclinant ainsi qu'il suit :

A- Volet infrastructures

- Un état des lieux exhaustif faisant ressortir les types, la nature et le nombre de désordres et/ou dégradations identifiés dans le cadre de la présente étude ;
- Elaboration des programmes architecturaux de réhabilitation des différents bâtiments/service et des futures constructions ;
- Elaboration des études architecturales et techniques des bâtiments à réhabiliter/rénover et des bâtiments neufs assortis de tous les détails nécessaires à la réalisation des travaux.

B- Volet relèvement du plateau technique

1. Equipements biomédicaux

- Analyse situationnelle et diagnostic technique de l'ensemble du parc des équipements bio médicaux et autres mobiliers de bureau existants présentant l'état de vétusté et / ou de service de chacun d'eux ;
- De cette analyse devra se dégager une liste faisant ressortir l'état de chaque équipement, sa date d'acquisition, son niveau de fonctionnement, sa qualité de prestation actuelle et son degré d'obsolescence ;
- Et, en fonction des nouvelles performances recherchées, pour cette institution de réhabilitation, il sera question de produire un dossier reprenant équipement par équipement, dans une logique de « room by room », la liste des équipements à remplacer, ceux à reconditionner et ceux à sortir du parc d'équipement hospitalier.
- Et enfin, la liste des équipements à fournir par le consultant dans le cadre du marché qui en découlera.



2. Formation du personnel

Le relèvement du plateau technique implique le renforcement des capacités du personnel à l'utilisation et la maintenance des équipements nouvellement acquis et le transfert de connaissance. A cet effet, il est requis la production d'un plan de formation des personnels, les thèmes et modules à dispenser, la durée, le profil des experts de ladite formation ainsi que celui relatif au plan de recrutement et / ou de redéploiement des personnels aussi bien médicaux que techniques.

C- Volet environnemental et social

Ce volet de la prestation permettra d'apprécier les effets du projet dans l'optique d'atténuer les risques et conforter les effets positifs.

Les présents Termes de référence visent l'élaboration des études architecturales, techniques, environnementales et sociales, en vue de la réhabilitation de l'existant et de l'extension du Centre National de Réhabilitation des Personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER.

1. OBJECTIFS

1.1. Objectif global

L'objectif global est l'élaboration des études préalables à la rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes handicapées Cardinal Paul Emile LEGER.

1.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira d'élaborer :

Les études préliminaires qui comprennent :

- o Elaboration de l'état des lieux ;
- o Les Etudes topographiques ;
- o Les Etudes Géotechniques ;
- o Les Etudes d'Impact Environnemental et social ;
- o Les études d'aménagement numérique (raccordement à la fibre optique, maillage des infrastructures de vidéosurveillance et de l'interconnexion au réseau RNTU, la modernisation du parc informatique)
- o Elaboration du programme médical avec pour finalisation la programmation globale de la formation sanitaire.

Les études architecturales et techniques, elles comprennent :

- o Avant-Projet d'établissement ;
- o Les Etudes d'esquisses ;
- o Les Etudes d'Avant-Projet sommaires (APS) ;
- o Les Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD).

Les études des équipements et des installations

- o L'établissement d'une liste d'abord sommaire et complète des équipements requis pour le Centre ;
- o Définition des spécifications techniques pour chaque type d'équipement à acquérir assorti de son coût ;
- o L'établissement et la validation des réservations sur les plans de génie civil ;
- o L'élaboration des plans de formation, de maintenance et d'entretien assortis de leur coût.

- Le rapport d'analyse des risques**
- Le plan de gestion du projet**

2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

2.1. Programme

A- Etudes des Réhabilitations :

Restructuration des bâtiments existants en :

- École secondaire inclusive ;
- Centre de formation supérieur en kinésithérapie ;
- Buanderie ;
- Ateliers divers ;
- Showroom (salle d'exposition) ;
- Cuisine moderne avec réfectoire ;
- Aménagements des VRD : voirie et réseaux de distribution
- Éclairage des voiries du CNRPH : fourniture et mise en fonctionnement de candélabres et équipements alimentés par panneaux photovoltaïque ;
- Unité de traitement de déchets hospitaliers (incinérateur).

B- Etudes des Construction de 7 bâtiments :

- 1- Construction de 2 (deux) Bâtiments d'hospitalisation (3000 m² chacun) en R+2 (capacité de 300 lits) dont 18 (dix-huit) chambres individuelles et 47 (quarante-sept) chambres de 6 lits ;
 - 2- Construction d'1 (un) Bâtiment Médico-technique (1800 m²) en R+2 accueillant 3 (trois) blocs opératoires (1 Neurochirurgie, 1 traumatologie, 1 ophtalmologie /ORL, 1 (une) salle de réveil de 6 (six) lits, une salle Réanimation de 6 (six) lits, l'imagerie médicale (IRM Scanner, Radio Conventionnelle, Mammographie, Panoramique Dentaire.), Pharmacie, stérilisation ; laboratoire ;
 - 3- Construction d'1 (un) Bâtiment Administratif (500 m²) en R+2 (Bureau DG, secrétariat, bureaux personnel, salle de réunion, salle d'attente, service d'admission, tisanerie, sanitaires) ;
 - 4- Construction d'un (01) Complexe d'Ateliers de Formation Professionnelle (2000 m²) en R+2 ;
 - 5- Construction d'1 (un) Bâtiment de l'incinérateur en RDC (200 m²) ;
 - 6- Construction d'1 (une) Résidence d'Asstreinte (250 m²) en RDC, comprenant dix chambres avec WC et SDB, une cuisine et un salon partagés et un (01) appartement de type 4 comprenant trois chambres, cuisine, séjour, SDB, WC.
- A tout cela s'ajoute la construction de 2 (deux) aires de jeux de 200 m² chacun et d'un mur d'enceinte.

C- Etudes des Equipements et autres réalisations

- **Fourniture en équipements médicaux :**
 - Equipements médicaux du bâtiment hospitalier ;
 - Equipements médicaux bâtiments médico-technique (3 blocs opératoires, 6 lits de réveil, 6 lits de réanimation) ;
 - Equipements médicaux du Service de Radiologie (une IRM, un Scanner, une Radiographie Os-poumons numérique, une échographie portable, une échographie de consultation, un mammographe, un panoramique dentaire, accessoires divers) ;
 - Equipement de laboratoire d'analyse hospitalière ;
 - Equipement blanchisserie ;
 - Matériel de protection électrique des équipements de radiologie ;
 - Deux (02) Ambulances (médicalisée et non médicalisée) ;
 - Groupe électrogène de secours dont la puissance sera définie en fonction du bilan de puissance obtenu en phase études.
- **Equipement en mobilier :**
 - Bâtiment administratif ;
 - Résidence d'astreinte ;
 - L'école secondaire inclusive ;
 - Centre de formation supérieur en kinésithérapie
- **Incinérateur et broyeur déchets hospitaliers**
- **Formation du personnel à l'utilisation des matériels et équipements :**
 - Sécurité incendie ;
 - Système de vidéosurveillance et téléphonie par voie IP.
- **Informatique :**
 - Logiciel de gestion des hôpitaux.
- **Transport :**
 - Deux navettes écologiques pour personnes à mobilité réduite.



2.2. Missions

L'étude comporte sept (07) missions réparties en deux lots à savoir :

LOT 1 :

A- Avant-projet d'établissement

Le Consultant mènera une analyse situationnelle du site, d'où découlera un plan d'état des lieux exhaustif faisant ressortir la nature du site, son accessibilité des sites, ses voiries existantes, la disponibilité de l'eau, du téléphone, de l'électricité, etc.

Cette démarche préliminaire donnera lieu à un rapport de premier établissement à faire valider par la Commission de suivi et de recette technique et qui comprendra :

- Le plan de situation du site faisant ressortir l'ensemble des voiries autour du site ;
- Le levé topographique du site ;
- Une enquête multi - réseaux sur le site (alimentations eaux, électricité, PTT etc...);
- Une étude géotechnique du site ;
- La situation du dossier de titre foncier (si nécessaire) ;
- Etablir un état des lieux de l'existant (infrastructures, équipements et personnels).

B- Synthèse des besoins et finalisation de la programmation : Volet équipement et volet infrastructures

Cette étape consistera à :

- A faire une synthèse des besoins exprimés par le Maître d'Ouvrage ;
- A dresser un descriptif des prestations à réaliser tenant compte des besoins du Maître d'Ouvrage ;
- Critiquer le Programme architectural de l'existant ;
- Proposer un Programme architectural, nouveau, amélioré et adapté.

C- Etudes d'esquisse (ESQ)

Consistance :

- Les études à mener par le consultant s'articuleront sur les points ci-après :
- Analyse du dossier programme et des documents fournis par le Maître d'Ouvrage
- Analyse des données administratives et des contraintes réglementaires ;
- Analyse des données techniques ;
- Recherche et proposition des différentes solutions envisageables traduisant les éléments majeurs du programme ; présenter ici les dispositions générales techniques envisagées ; en indiquer les délais de réalisation
- Vérification de l'adéquation de la ou des solutions préconisées avec le budget
- Vérification de la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site et éventuellement réalisation des études géologiques et géotechniques complémentaires.

Dans le cadre de ces études d'esquisse, des réunions de concertation sont organisées avec le Maître d'Ouvrage.

Documents attendus du consultant :

Le Consultant fournira au Maître d'Ouvrage un rapport en dix-exemplaires comprenant les documents ci-après :

- Une formalisation graphique de la solution préconisée, présentée sous forme de plans des niveaux significatifs établis à l'échelle de 1/500 (0,2 cm/m) avec éventuellement certains détails significatifs au 1/200 (0,5 cm/m), ainsi que l'expression de la volumétrie d'ensemble avec éventuellement une façade significative au 1/200 ;
- Une Note de présentation des solutions architecturales et fonctionnelles envisagées et justification du parti architectural retenu ;
- Une Note de présentation des principes techniques retenus ;
- Une Note sur les surfaces des différents niveaux ;

Les études d'esquisses du Cocontractant sont transmises au Maître d'Ouvrage pour approbation.

D- Etudes d'avant-projet sommaire (APS) : (volet équipement et volet infrastructures)

Consistance du volet travaux :

La mission mènera cette phase d'études sur la base du programme architectural validé par le Maître d'Ouvrage à la suite de la phase précédente et d'autres documents indiquant les contraintes du site. Cette phase a pour but essentiel de traduire graphiquement les intentions

du programme et de dégager les possibilités techniques les mieux adaptées aux besoins à satisfaire. Elles portent sur :

- Les contraintes d'environnement de l'opération dans l'espace et dans le temps en relation avec les services concessionnaires (CAMWATER, ENEO, PTT, MAIRIE...);
- La définition du programme éventuel des reconnaissances à cette phase (en particulier en matière de sondage et étude de sol) et à l'appréciation de ces reconnaissances en relation avec le Laboratoire d'études géotechniques ;
- La solution d'ensemble (partie générale et solution technique) à retenir pour l'ensemble des ouvrages ainsi que la répartition des ouvrages et leurs liaisons dans l'espaces et dans le temps.

L'Avant-Projet Sommaire comportera deux parties à savoir :

1^{ère} Partie : Un mémoire explicatif

A caractère à la fois descriptif, explicatif composé de chapitres consacrés respectivement :

- À la justification du choix de la solution d'ensemble préconisée notamment par la référence à la notion de coût global ;
- À l'analyse de l'ensemble des données utilisées (données d'ordre climatique hydrologique et données sur l'encombrement éventuel du site par des câbles, des canalisations, des ouvrages enterrés etc., et des conséquences sur l'APD ;
- À l'exposé et à l'étude comparative des différentes solutions d'ensemble possible dans le cadre du programme (schéma des relations entre espace, etc.) ;
- À la description sommaire de la solution d'ensemble, énumérant les ouvrages et indiquant les caractéristiques fonctionnelles de chacun d'eux, leurs répartitions et leurs liaisons dans l'espace, ainsi que le recours éventuel à des solutions types pour les ouvrages ou leurs composants ;
- Pour l'ensemble de l'opération fournie par l'Administration sur les frais d'ordre administratif et financier, les dépenses de libération des emprises et de raccordement à l'infrastructure.
- À l'indication des tranches et des délais possibles de réalisation ;
- À l'indication des bases d'estimation des dépenses globales toute taxes comprises.

2^{ème} Partie : Des pièces graphiques

Le dossier de la solution d'ensemble préconisée renferme les plans (croquis, esquisses, schémas, plan de masse et de situation aux échelles de 1/2000, 1/1000, 1/500...) notes techniques et calculs nécessaires à la compréhension et à l'appréciation de cette solution, notamment :

- Le plan de situation à une échelle appropriée ;
- Plan du site à l'échelle appropriée ;
- Le plan de nivellement à une échelle appropriée ;
- Le plan d'infrastructures, bâtiments et équipements existants sur site et à proximité ;
- Le plan des différents niveaux à l'échelle 1 cm/m ;
- Toutes les façades ombragées ;
- Quatre coupes les plus importantes au moins, dont deux longitudinales et deux transversales ;
- Le plan de masse à 1/200 ou 1/500
- La maquette de l'ensemble.

Dans le cadre de ces études d'APS, des réunions de concertation sont organisées avec le Maître d'Ouvrage où sont fournies des explications sur les options architecturales, techniques et économiques proposées.

Consistance du volet équipements :

- Les études d'Avant-Projet Sommaire vont consister à acquérir et effectuer une étude comparative des différentes solutions d'ensemble possibles ;
- Justifier le choix de la solution d'ensemble préconisée ;
- Décrire la solution d'ensemble préconisée et ressortir une liste indicative des équipements à acquérir par type de formation sanitaire ;
- Proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ainsi que les performances techniques à atteindre ;
- Proposer un système de gestion informatisée (soft et hard) de la structure et des prestations délivrées ;
- Vérifier la faisabilité du chronogramme général de réalisation ;

- Etablir une estimation sommaire du coût des équipements à acquérir et vérifier qu'il entre dans l'objectif budgétaire contractuel.
- Dans le cadre de ces études d'APS, des réunions de concertation sont organisées avec le Maître d'Ouvrage où sont fournies des explications sur les options architecturales, techniques et économiques proposées.

Documents attendus du consultant:

Le Consultant fournira au Maître d'Ouvrage un rapport en dix exemplaires comprenant les documents ci-après :

- Une Formalisation graphique de l'APS proposé sous forme de plans, coupes et élévations à l'échelle de 1/200 (0,5 cm/m) avec certains détails significatifs au 1/100 (1 cm/m)
- Un Tableau des surfaces par ensemble fonctionnel ;
- Une Notice descriptive sommaire (volumes intérieurs, aspects extérieurs, traitement des abords)
- Une Notice explicative des dispositions et performances techniques proposées
- Une Indication d'un délai global de réalisation de l'opération comprenant, le cas échéant, un phasage par tranches fonctionnelles
- Un descriptif détaillé des solutions techniques retenues et notamment des installations techniques ;
- Une liste des équipements à acquérir en adéquation avec la vocation de la formation sanitaire ;
- Une Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux et des équipements.

Le consultant devra également joindre à ce rapport, les comptes rendus des réunions avec le Maître d'Ouvrage portant sur les principales options prises à ce stade de la mission. Les études d'APS sont transmises au Maître d'Ouvrage pour approbation.

E- Etudes d'avant-projet détaillé (APD) : (volet équipement et volet infrastructures)

La mission mènera cette phase d'études sur la base des solutions d'ensemble retenues de l'Avant-projet sommaire validé par le Maître d'Ouvrage. Cette phase d'études a pour but essentiel l'approfondissement de la solution d'ensemble au niveau des ouvrages considérés, la présentation des choix Architecturaux et l'établissement d'une estimation détaillée des dépenses d'exécution.

Elles portent sur :

- L'interprétation des données envisagées ;
- Les dispositions générales et les principes d'équipements en fonction des besoins de l'exploitation ;
- La nature et la qualité des matériaux et matériels à employer qui feront l'objet d'une mise au point élaborée par le prestataire en liaison avec le responsable désigné pour ce projet par le Ministre des Affaires Sociales compte tenu des standards d'occupation et d'utilisation à obtenir ;
- La mise en exergue des détails cachés ou moins visibles ;
- Les modalités générales et délais d'exécution.

Etablissement de l'Avant-Projet Détaillé qui, joint au "rapport" établi par l'Administration, constitue le dossier d'Avant-Projet Détaillé permettant d'arrêter toutes les options architecturales, techniques, financières et de gestion des ouvrages.

L'Avant-Projet Détaillé comporte quatre (04) parties :

- 1^{ère} partie : Un mémoire à caractère descriptif, explicatif et justificatif composé de six (06) chapitres consacrés respectivement :**
- A l'indication de l'ensemble des dispositions réglementaires des servitudes et de leur application ;
 - À la justification des types d'ouvrages préconisés, en particulier par un exposé et une étude comparative des différents types d'ouvrages raisonnablement envisageables dans le cadre de la solution d'ensemble retenue, et à l'indication le cas échéant, des variantes susceptibles d'être admises ;
 - À la description des ouvrages et de leurs principaux composants dans la mesure où elle est nécessaire à la compréhension des plans et, en tout état de cause, pour expliquer le mode de construction et d'exploitation ainsi que l'adéquation aux standards d'occupation et d'utilisation ;

- À l'indication des dates souhaitables et délais normaux d'exécution des travaux, compte tenu du mode de l'évolution envisagée par le maître d'ouvrage ;
- À l'indication des lots techniques homogènes qui donneront lieu chacun à une spécification particulière ;
- À l'indication des bases d'évaluation détaillées des dépenses afférentes à l'exécution et de l'incertitude qui y est attachée ;
- Faire une description de chaque type d'équipement à acquérir et ressortir les spécifications techniques correspondant ;
- Justifier le choix des équipements retenues en effectuant une comparaison qualité/coût ;
- Indiquer les bases d'estimation et l'estimation sommaires des coûts des équipements ;
- Établir le coût prévisionnel des équipements à acquérir ;
- Ressortir les mesures environnementales éventuelles ;
- Fournir au Maître d'Ouvrage toutes les données lui permettant d'arrêter définitivement le programme et le choix d'équipements en fonction de l'estimation des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance.

2^{ème} partie : Les dossiers techniques des ouvrages

Les dossiers techniques des ouvrages comporteront deux points :

Point 1 : les dossiers techniques représentant les ouvrages dans le site avec le rapport des données recueillies et permettant d'apprécier leur adaptation au terrain, notamment :

- Les plans aux échelles normalisées (plans, coupes, section, élévation) ;
- Le plan de clôtures des bassins d'eau (s'il y a lieu) ;
- L'implication des points lumineux et des téléphones (sur propositions architecte) des tableaux d'abonnés et des tableaux coupe-circuit ;
- Le repérage des chutes et colonnes d'eau potable sur les plans architecturaux ;
- Les schémas pour les parcours horizontaux ;
- Le plan de terrassement des plates-formes en profils par rapport au terrain naturel (TN) ;
- Le plan de voirie à l'échelle 1/2000 et 1/200 ;
- Le plan de réseau d'eau.

Point 2 : Ils renfermeront les plans aux échelles normalisées (plans, coupes, sections, élévations) représentant les ouvrages dans leurs singularités, notamment :

- Les plans aux échelles normalisées (plans, coupes, section, élévation,)
- Le plan d'électricité, de réseau de câbles téléphoniques et d'éclairage public, etc. ;
- Le plan de raccordement des réseaux proposé aux réseaux publics ;
- Le plan de coordination des différents réseaux techniques ;
- La structure : fondations et superstructure ;
- L'Avant-projet à l'échelle de 1 cm/m des plans de principe des ossatures, et une note de calculs élémentaires justifiant les dispositions adoptées ;
- La climatisation et ventilation forcée ;
- Le plan de principe de climatisation avec implantation des gaines et parcours des tuyauteries, positionnement des prises d'air ;
- Les plans des alvéoles techniques, calculs de puissances à mettre en œuvre.
- L'électricité et le téléphone : signature et installation phonique, système d'appel ;
- L'implantation des points lumineux et des téléphones des tableaux d'abonnés et des tableaux coupe-circuit ;
- Le détail des gaines pour compteur et colonnes montantes et rapport technique correspondant.
- Plomberie, détection et lutte contre l'incendie, réseau intérieur et extérieur ;
- Alimentation et vidange, implantation des appareils sanitaires des points de protection incendie ;
- Les plans des ouvrages de traitement des eaux vannes et eaux usées.

L'Etablissement des plans d'exécution détaillés des ouvrages comprendront :

- Les schémas fonctionnels, notes techniques et calculs, dont l'établissement procède et commande celui des plans d'exécution ;
- Les plans d'exécution des ouvrages (démolition et construction) proprement dits accompagnés de leur nomenclature et d'éventuelles instructions techniques ; ces plans définissent sans ambiguïté, concurremment avec les spécifications techniques détaillées, les travaux des divers corps d'état : plafonds, étagères, planchers, éclairage, charpentes, traitements acoustiques et techniques, finitions et décorations, divers, etc.

- **Structure ; fondations et superstructure**
 - Plans détaillés de structure, coffrage et ferrailage avec leurs nomenclatures, détails de construction, note de calculs et justificatifs ;
 - Climatisation et ventilation forcée, note de calculs et justificatifs ;
 - Electricité et téléphone, signalisation et installation phonique système d'appel, implantation des points lumineux du téléphone et des circuits sur les plans architecturaux les tableaux coupe-circuit ;
 - Equipements technologiques ;
 - Plan au niveau des détails d'exécution s'il y'a lieu, calculs et justificatifs ;
 - Plomberie, tracé des réseaux sur le plan à l'échelle de 2cm/m et détails à l'échelle 5 cm/m, repérage des chutes et colonnes sur les plans d'exécution architecturaux, spécifications concernant les ouvrages particuliers avec calculs et justificatif f ;
 - Finitions ;
 - V.R.D. ;
 - Plans définitifs d'exécution pour les plates-formes, coupes sur profils en long et en travers des voies, détails des réseaux d'assainissement avec dimensionnement des canalisations, plans de détails et spécifications concernant le central de traitement d'assainissement.
- 3^{ème} partie : Les pièces écrites (infrastructures et équipements)**

Le BET produira dans cette partie les pièces écrites ci-après :

- Le devis descriptif corps d'état qui sera établi en fonction des articles ou des Lots portés au quantitatif et servira de base pour l'élaboration du CCTP et CST.
- L'évaluation qui devra être cohérente avec le coût d'objet sera assortie d'une tolérance en plus ou en moins, symétrique, exprimée en pourcentage de son montant en caractérisant l'incertitude attachée à ses bases et les aléas d'exécution normalement prévisibles.

4^{ème} partie : Demande de permis de bâtir

Le prestataire devra constituer et déposer, à partir des éléments approuvés à l'A.P.D. un dossier de demande de permis de bâtir ; il devra en outre s'assurer que celui-ci a été approuvé par l'autorité compétente avant tout commencement des travaux.

F- Etablissement des dossiers (STD/PEO/DCE)

- 1) L'établissement des spécifications techniques détaillées qui comportent
 - Les spécifications techniques détaillées proprement dites, définissant sans ambiguïté concurremment avec les plans d'exécution des ouvrages, les travaux des divers corps d'état, les normes, références avec indication de leur libellé ;
 - Le devis quantitatif ou « Avant métré » énumérant les diverses quantités nécessaires : tous corps d'état ;
 - L'estimation détaillée des dépenses s'appuyant sur l'avant métré.
- 2) L'établissement du dossier technique d'exécution des ouvrages, lequel comporte :

Les pièces graphiques :

 - Les plans d'exécution des ouvrages (échelle 1/50 pour les grandes planches, 1/10 ou 1/20 pour les petites planches) proprement dits accompagnés de leur nomenclature et d'éventuelles instructions techniques : ces plans définissent sans ambiguïté, concurremment avec les spécifications techniques détaillées, les travaux des divers corps d'état : structure béton armé, métallique éventuellement, plafonds, planchers, éclairage, ascenseurs, charpentes, traitements acoustiques et techniques, finitions et décorations, aménagements des espaces nobles divers, etc. ;
 - Les schémas fonctionnels ;
 - Les finitions (indication des revêtements muraux et des sols) ;
 - Les plans de détails et spécifications concernant le système de traitement des eaux usées et des eaux vannes ;
 - Les plans de structure : fondations et superstructure ;
 - Plans détaillés de structure (coffrage et ferrailage) avec leurs nomenclatures, détails de construction, note de calcul et justificatifs ;
 - Climatisation et ventilation forcée ; calcul et justificatifs ;
 - Electricité et téléphone, réseau informatique, système d'appel, implantation des points lumineux et des circuits sur les plans architecturaux, les tableaux coupe-circuit ;
 - Equipements technologiques ;
 - Plans au niveau des détails d'exécution, s'il y'a lieu, calculs et justificatifs ;

- Plomberie, tracé des réseaux sur le plan à l'échelle 1/50 et détails à l'échelle 1/20 ou 1/10, repérage des chutes et colonnes sur les plans d'exécution ;
- Plans définitifs d'exécution pour les plateformes, coupes sur profils en long et en travers des voies, détails des réseaux d'assainissement avec dimensionnement des canalisations ;
- Plans détaillés des réseaux ;
- Plans des courants, y compris signalisation ;
- Plans des équipements technologiques (cuisine, blocs, ateliers, laboratoires, buanderies etc.) et détails d'exécution ;
- Plans de plomberie sanitaire ;
- Plan des VRD.

Les pièces écrites :

- Le devis descriptif des lots techniques (structure et technologiques), qui sera établi lot par lot et en fonction des articles portés au devis quantitatif. Chaque article sera décrit dans le détail tant sur la mise en œuvre que sur la qualité exigée et les méthodes de contrôle, ainsi que le descriptif de position. Pour les équipements techniques, les marques ou références devront être précisées ;
- Note de sécurité et plans de compartimentage, issues de secours, etc. ;
- Le devis quantitatif tout corps d'état et lot par lot ;
- Toutes notes de calcul détaillées, structures, électricité, acoustique, courant faible, climatisation, ventilation, plomberie, assainissement, VRD etc. ;
- Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposée en lots séparés ;
- Les images 3D.

LOT 2 :

G- Etudes d'impact environnemental et social

Le Consultant mènera parallèlement à l'analyse situationnelle une étude d'impact environnementale et sociale suivant les normes en vigueur en la matière. Cette étude comprendra dans l'ensemble :

- La description du cadre institutionnel et réglementaire ;
- La description du projet ;
- La description de l'état initial de l'environnement (environnement physique, environnement biologique, environnement socio-économique, etc.) ;
- L'identification et l'analyse des impacts potentiels du projet redéfini (impacts positifs, impacts négatifs) ;
- L'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet ;
- La description des mesures de protections de l'environnement (mesures d'atténuations de l'environnement en phase travaux et mesures d'atténuation de l'environnement en phase d'exploitation) ;
- Le plan de gestion environnemental (programme de surveillance environnemental, programme de suivi environnemental).

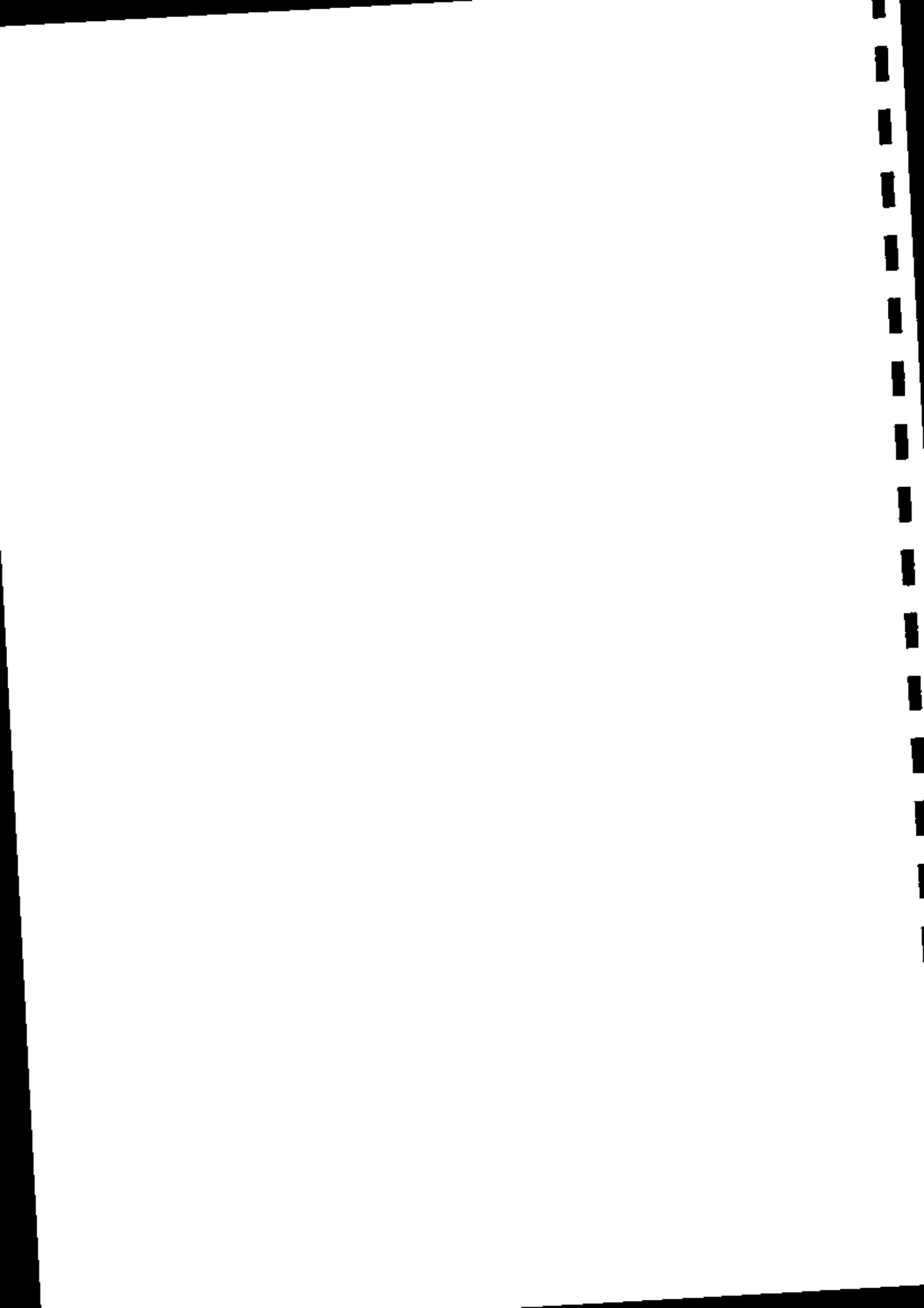
NB : Les résultats de cette étude d'impact seront intégrés dans le projet nonobstant la phase du projet. Cette étude doit en outre être achevée avant l'adoption de l'APD pour la prise en compte des différentes mesures d'atténuation proposées.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS A FOURNIR

Le Consultant fournira les rapports ci-après en dix (10) exemplaires

- Rapport d'état des lieux/diagnostic ;
- Rapport de programmation architecturale ;
- Liste des équipements requis avec spécifications techniques ;
- Rapport d'études d'aménagement numérique ;
- Rapport d'Avant-Projet d'Etablissement ;
- Rapport d'Avant-projet sommaire (A.P.S) ;
- Rapport d'Avant-projet détaillé (A.P.D) ;
- Rapport STD/PEO ;
- Rapport DCE ;
- Plans de formation, de maintenance et d'entretien ;





- Rapport d'analyse des risques ;
- Rapport des études d'impact environnemental et social ;
- Plan de gestion du projet.

Les versions définitives des rapports, après commentaire de l'Administration, seront produites au même nombre d'exemplaires avec en plus deux (02) en support numérique.

4. DELAIS DE MISE EN ŒUVRE

La durée prévue pour l'ensemble de la mission est de vingt semaines (05 mois) à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Livrables attendus	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				Mois 5			
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20
Rapport d'état des lieux/diagnostic	■	■																		
Rapport de programmation architecturale		■	■	■																
Liste des équipements requis avec spécifications techniques	■	■	■	■	■	■														
Rapport d'études d'aménagement numérique			■	■	■	■	■	■												
Rapport d'Avant-projet sommaire (A.P.S)							■	■	■	■										
Rapport d'Avant-projet détaillé (A.P.D)											■	■	■	■						
Rapport STD/PEO													■	■	■	■				
Rapport DCE																	■	■	■	■
Rapport d'Avant-Projet d'Etablissement																			■	■
Plans de formation, de maintenance et d'entretien																			■	■
Rapport d'analyse des risques																			■	■
Rapport des études d'impact environnemental et social																			■	■
Plan de gestion du projet																			■	■

5. LE PROFIL DU PERSONNEL ET DES BUREAUX D'ETUDES PRESTATAIRES

Outre les qualifications et les expériences de leur personnel d'encadrement et technique du suivi, les Bureaux d'Etudes doivent justifier la disponibilité effective de ceux-ci pendant la durée de la mission

La composition de l'équipe est la suivante :

- Un Architecte , chef de mission ;
- Un Architecte Programmiste ;
- Un ingénieur de Génie-Civil spécialisé en géotechnique et calcul de structure ;
- Un technicien supérieur géomètre topographe ;
- Un Travailleur Social ;
- Un Sociologue ;
- Un ingénieur fluide ;
- Un ingénieur biomédical ;
- Un environnementaliste.

Elle est aidée par un personnel administratif (Secrétaire) et un personnel d'appui (chauffeurs, manœuvres, etc....).

6. MOYENS MATÉRIELS

Le consultant mettra en place tous les moyens matériels et logistiques nécessaires et assurera à ses frais leur fonctionnement, leur maintenance, leur réparation et le cas échéant, leur renouvellement en cas de panne définitive, pour le bon accomplissement de sa mission, il s'agit de :

- Le matériel de laboratoire ;
- Le matériel topographique ;
- Le matériel informatique nécessaire ;
- Le mobilier de bureau nécessaire ;
- Le téléphone et fax ;
- Les véhicules et tout autre équipement nécessaire à la logistique ;
- Tout autre équipement jugé utile.

Tout ce matériel fera l'objet d'une proposition exhaustive du consultant qui sera soumise à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

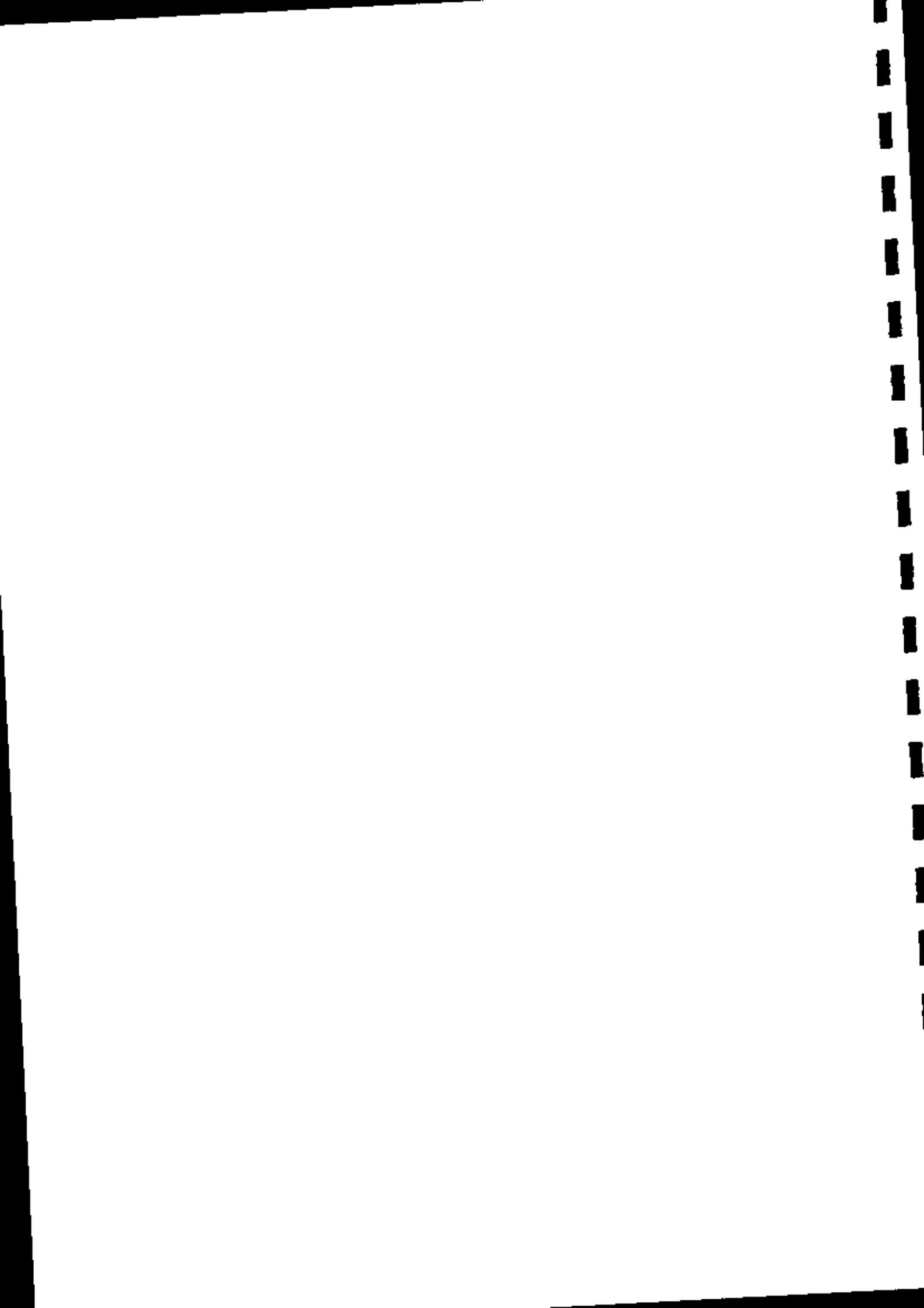
7. DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

Le cout de l'étude s'élève à _____ CFA répartis comme suit :

DEVIS ESTIMATIF					
N°	Désignation	U	QTE	P.U	P.T
A Personnel d'encadrement					
1	Architecte , Chef de mission	H/mois			
2	Un Architecte Programmiste				
3	Ingénieur du Génie Civil spécialisé en géotechnique et calcul de structure	H/mois			
4	Ingénieur fluide	H/mois			
5	Ingénieur Biomédical	H/mois			
6	Environnementaliste	H/mois			
Sous - Total A					
B Personnel technique de suivi					
1	Un (01) Technicien Supérieur Géomètre Topographe	H/mois			
2	Un (01) Travailleur Social	H/mois			
3	Un (01) Sociologue	H/mois			
6	Personnel de support (Secrétaires, chauffeurs, agent de liaison).	FF/mois			

C		Sous - Total B			
		Fourniture des rapports			
1	Rapport d'état des lieux/diagnostic	U	10 en supports physiques et 02 versions électroniques		
2	Rapport des études d'impact environnemental et social	U	10 en supports physiques		
3	Rapport d'études d'aménagement numérique	U	et 02 versions électroniques		
4	Rapport d'Avant-Projet d'Etablissement	U	10 en supports physiques		
5	Rapport de programmation architecturale	U	et 02 versions électroniques		
6	Rapport d'Avant-projet sommaire (A.P.S)	U	10 en supports physiques		
7	Rapport d'Avant-projet détaillé (A.P.D)	U	et 02 versions électroniques		
8	Rapport STD/PEO	U	10 en supports physiques		
9	Rapport DCE	U	et 02 versions électroniques		
10	Liste des équipements requis avec spécifications techniques	U	10 en supports physiques		
11	Plans de formation, de maintenance et d'entretien	U	et 02 versions électroniques		
12	Rapport d'analyse des risques	U	10 en supports physiques		
13	Plan de gestion du projet	U	et 02 versions électroniques		
		Sous - Total C			
D		Transport et divers			
1	Frais de fonctionnement du cabinet du Consultant (consommables, communications etc)	FF/Mois			
2	Frais de déplacement du consultant (véhicule)	FF/Mois			
		Sous-Total D			
A	Total = A+B+C+D				
B	TVA (19,25%)				
C	AIR (2,2%)				
A+B	TOTAL TTC				





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

PIECE N° 7 : PROPOSITION TECHNIQUE-TABLEAUX TYPES

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
_____ POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique

4B. Références du Candidat

4C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

4G. Calendrier du personnel spécialisé

4H. Calendrier des activités (programme de travail)



4A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

À : [Nom et adresse du Client]

[Lieu, date]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services (à titre de consultant) pour [titre des services de consultants] conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du _____ et à notre proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre proposition, qui comprend cette proposition technique et une proposition financière sous enveloppe séparée.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la proposition, c'est-à-dire avant le _____, nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du cabinet de consultants :

Adresse :



4B. REFERENCES DU CANDIDAT

Services rendu pendant les cinq dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que vous avez obtenue par contrat, soit seul, soit comme l'un des principaux partenaires d'une association.

Intitulé de l'étude :		Pays :
Lieu :		Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils)
Nom du Client :		Nombre d'employés ayant participé à la mission :
Adresse :		Nombres de mois ou de jours de travail ; durée de la mission :
Délai		
Date de démarrage (mois/année) :	Date d'achèvement (mois/année) :	Valeurs approximatives des services en F CFA HT :
Nom des Consultants associés/partenaires éventuels :		Nombre de mois ou de jours de travail de spécialistes fournis par les consultants associés :
Nom et fonction des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :		
Descriptif du Projet :		
Description des services effectivement rendus par votre personnel :		

Nom des consultants : _____

Produire justificatifs.



4C. OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS DU CONSULTANT SUR LES TERMES DE REFERENCE ET SUR LES DONNEES, SERVICES ET INSTALLATION DEVANT ETRE FOURNIS PAR LE CLIENT

Sur les Termes de Référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installation devant être fournis par l'Autorité Contractante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



4D. DESCRIPTIF DE LA METHODOLOGIE ET DU PLANNING DE TRAVAIL
PROPOSES POUR ACCOMPLIR L'ETUDE



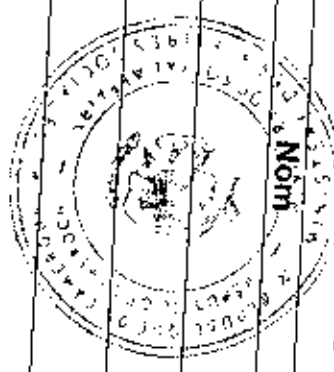
**4E. COMPOSITION DE L'EQUIPE (PERSONNEL) ET RESPONSABILITE (S)
DE CHACUN DE SES MEMBRES**

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions



4F. MODELE DE CURRICULUM VITAE (CV) DU PERSONNEL SPECIALISE PROPOSE

Poste :

Nom du Candidat :

Nom de l'employé :

Profession :

Diplômes :

Date de naissance :

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :

Nationalité :

Affiliation à des associations/groupements professionnels :

Attributions spécifiques :

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en en précisant la date et le lieu.]

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.]

Connaissances informatiques :

[Indiquer, le niveau de connaissance]

Langues :

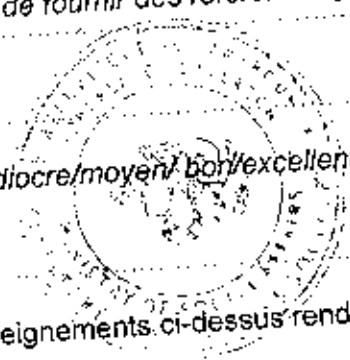
[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/bon/excellent, en ce qui concerne la langue lue/écrite/parlée.]

Attestation :

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date :

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]
Jour/mois/année



Nom de l'employé :

Nom du représentant habilité :

[Signature du Consultant]

Date : _____
jour/mois/année



4G. CALENDRIER DU PERSONNEL SPECIALISE

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Semaines (sous forme de diagramme à barres)														
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois		
																	Sous total (1)
																	Sous total (2)
																	Sous total (3)
																	Sous total (4)

Temps plein : _____
 Temps partiel : _____

Temps plein : _____
 Rapports à fournir : _____
 Durée des activités : _____

Signature : _____
 (Représentant habilité)

Nom : _____
 Titre : _____
 Adresse : _____



4H. CALENDRIER DES ACTIVITES (PROGRAMME DE TRAVAIL)

A. Préciser la nature de l'activité

	(Semaines à compter du début de l'étude)											
Activité (tâche)	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e

(e) Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement	
a) Premier rapport d'avancement	
b) Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. rapport final	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

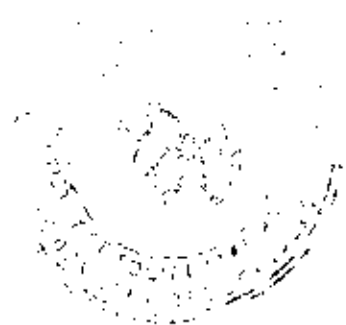
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

PIECE N° 8 : PROPOSITION FINANCIERE-TABLEAUX TYPES

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU

POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



Récapitulatif des tableaux types

- 5. A. Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires
- 5. B. Etat récapitulatif des coûts
- 5. C. Ventilation des coûts par activité
- 5. D. Coût Unitaire du Personnel Clef
- 5. E. Coût Unitaire du Personnel d'Exécution
- 5. F. Ventilation de la rémunération par activité
- 5. G. Frais remboursables par activité
- 5. H. Frais divers pour les marchés à paiement par prix unitaires pour les marchés à paiement par prix unitaires
- 5. I. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 5. J. Cadre du détail estimatif
- 5. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires
- 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D, 5.E; etc...);
- 2. Décomposition des prix unitaires ;
- 3. Frais remboursables, le cas échéant.



5A. LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIERE

[Lieu, date]

À : [nom et adresse du Client]

Madame/Monsieur

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services à titre de consultant pour [titre des services de consultants] conformément à votre Dossier d'Appel d'Offres en date du _____ et à notre Proposition (nos propositions techniques et financière). Vous trouverez ci-joint notre proposition financière qui s'élève à [(montant en lettres et en chiffres)].

Notre proposition financière a pour force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du cabinet de consultants :

Adresse :



5. B. Etat récapitulatif des coûts

Coûts	Monnaie(s)(7)	Montant(s)
Sous-total		
Impôts, droits, taxes, et autres charges fiscales		

5.C. Ventilation des coûts par activité

Activité N°	Activité N°	Description :
Composants du prix		
Rémunération		
Frais remboursables	Monnaie(s)	Montant(s)
Frais divers		



5.D. Coûts unitaires du personnel clé

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel

5.E. Coûts unitaires du personnel d'exécution

Noms et prénoms	Qualification/ fonction	Coût horaire	Coût journalier	Coût mensuel



5.F. VENTILATION DE LA REMUNERATION PAR ACTIVITE

Activité n° : _____

Nom : _____

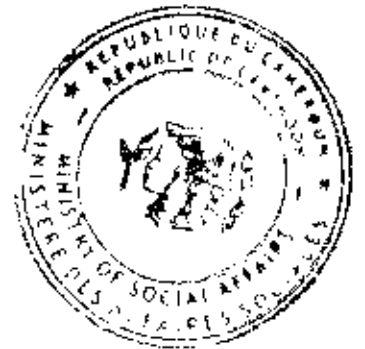
Noms	Poste	Apport	Rémunération taux de change	Montant
Personnel permanent				
Personnel local				
Consultants extérieurs				



5.G. FRAIS REMBOURSABLES PAR ACTIVITE

Nom :

Activité n° :					Montant total	
N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire		
1.	Voyages aériens internationaux	Par voyage				
2.	Frais de voyage divers	Par voyage				
3.	Indemnités de subsistance	Par jour				
4.	Frais de transports locaux					
5.	Loyers de bureaux/logement/services de bureau					

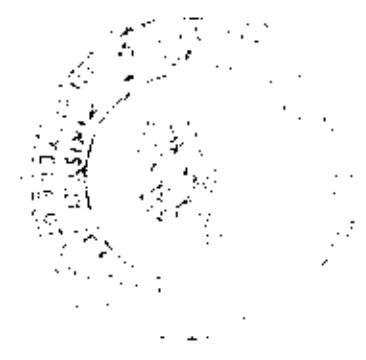


5H. FRAIS DIVERS

Pour l'activité n° : _____

Nom de l'activité : _____

N°	Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant total
1	Frais de communications entre _____ et _____ (téléphone, télégramme, fax, email)				
2	Rédaction, reproduction de rapports				
3	Matériels : véhicule, ordinateurs, etc.				
4	Logiciels				



51. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N° Prix	Désignation des tâches et prix unitaires en toutes lettres	Prix unitaires en chiffres	
		(F CFA HTV)	En devise le cas échéant



51. CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaires		Prix total	
				(FCFA HTVA)	En devise le cas échéant	(FCFA HTVA)	En devise le cas échéant



5. K. Cadre du sous-détail des prix unitaires

Note relative à la présentation des sous détails de prix et taxes

1. Un sous détail expose toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Aussi, constitue-t-il un élément important d'appréciation de la qualité du prix proposé par un soumissionnaire.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un modèle de présentation à tous les soumissionnaires, compte tenu de la grande diversité de logiciels de détermination des sous-détails de prix. En revanche, ils pourront comporter les éléments suivants :

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
 - b. Coût en prix secs des matériels prévus pour la prestation ;
 - c. Coût en prix secs des fournitures nécessaires à la prestation ;
 - d. Coût de la ressource humaine locale et expatriée ;
 - e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
 - f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant ;
 - g. Le sous détail des impôts et taxes.
2. Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients de frais généraux.

A. Frais généraux de la prestation

-
-
-
Total	<u>C1</u>

B. Frais généraux de siège

- Frais de siège
- Frais financiers
-
- Aléas et bénéfice

Total C2

Coefficient de vente $k = 100 / (100 - C)$ avec $C = C1 + C2$

3. Le Maître d'Ouvrage peut proposer un cadre du sous-détail des prix unitaires comportant les éléments énoncés au point 1 ci-dessus.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

PIECE N° 9 : MODELE DE MARCHE

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
_____ POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



MARCHE N° _____ /M/CMPM/MINAS/2019 PASSE APPEL D'OFFRES NATIONAL
RESTREINT N° _____

TITULAIRE : [indiquer le titulaire et son adresse complète]

B.P: ___ à ___, Tel ___ Fax: ___

N°R.C: _____ A _____

N° Contribuable: _____

OBJET DU MARCHE :

LIEU D'EXECUTION :

MONTANT EN FCFA : . . .

TTC	
HTVA	
T.V.A 19,25%	
IR : 2,2% OU 5,5%	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : (.....) mois

FINANCEMENT : [Indiquer source de financement]

IMPUTATION : [A compléter]

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____



Entre:

Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre des Affaires Sociales ci-après dénommé «Le Maître d'Ouvrage»

D'une part,

Et

L'Entreprise,

B.P: ___ Tel: _____ Fax: ___

N°R.C: _____

N° Contribuable: _____

Représentée par Monsieur/ Madame
dénommée ci-après «l'entrepreneur»

_____, son Directeur Général,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :



SOMMAIRE

- TITRE I : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
TITRE II : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
TITRE III : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)
TITRE IV : DETAIL OU DEVIS ESTIMATIF



PAGE / ET DERNIERE DU MARCHE N° /M/MINAS/CMPM/2019
PASSE APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°

TITULAIRE DU MARCHE :

OBJET DU MARCHE :

LIEU D'EXECUTION :

DELAI D'EXECUTION :

MONTANTS :

	Montant en chiffres	Montant en lettre
TTC		
HTVA		
T.V.A.(19.25%)		
AIR (2,2% ou 5,5%)		
Net à mandater		

LE PRESTATAIRE (LU ET APPROUVE)

YAOUNDE, LE

SIGNE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

YAOUNDE, LE

ENREGISTRE, LE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

**PIECE N° 10 : MODELE DES PIECES A UTILISER PAR LE
SOUSSIONNAIRE**

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
RENOUATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES ETUDES PREALABLES A LA
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE



Table des modèles

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner	
Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission	
Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif	



Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Prestataire



Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »
Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a
soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] de [nom et /ou description des
prestations] (ci-dessous désigné : « l'offre »)
Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la
banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de
[l'Autorité Contractante] pour la somme de francs CFA que la banque s'engage à
régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses
successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le
_____ jour de _____ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet de ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [indiquer l'Autorité Contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité Contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [indiquer l'Autorité Contractante] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.



Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage»

Attendu que [nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné « le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au prestataire ce cautionnement,

Nous,

..... [nom et adresse

de

banque],

représentée

par

[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

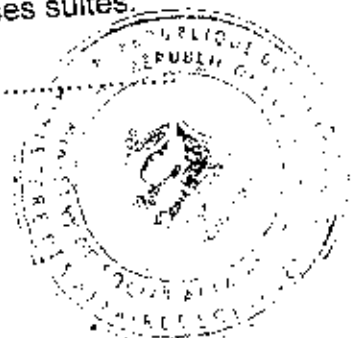
Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le

[signature de la banque]



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

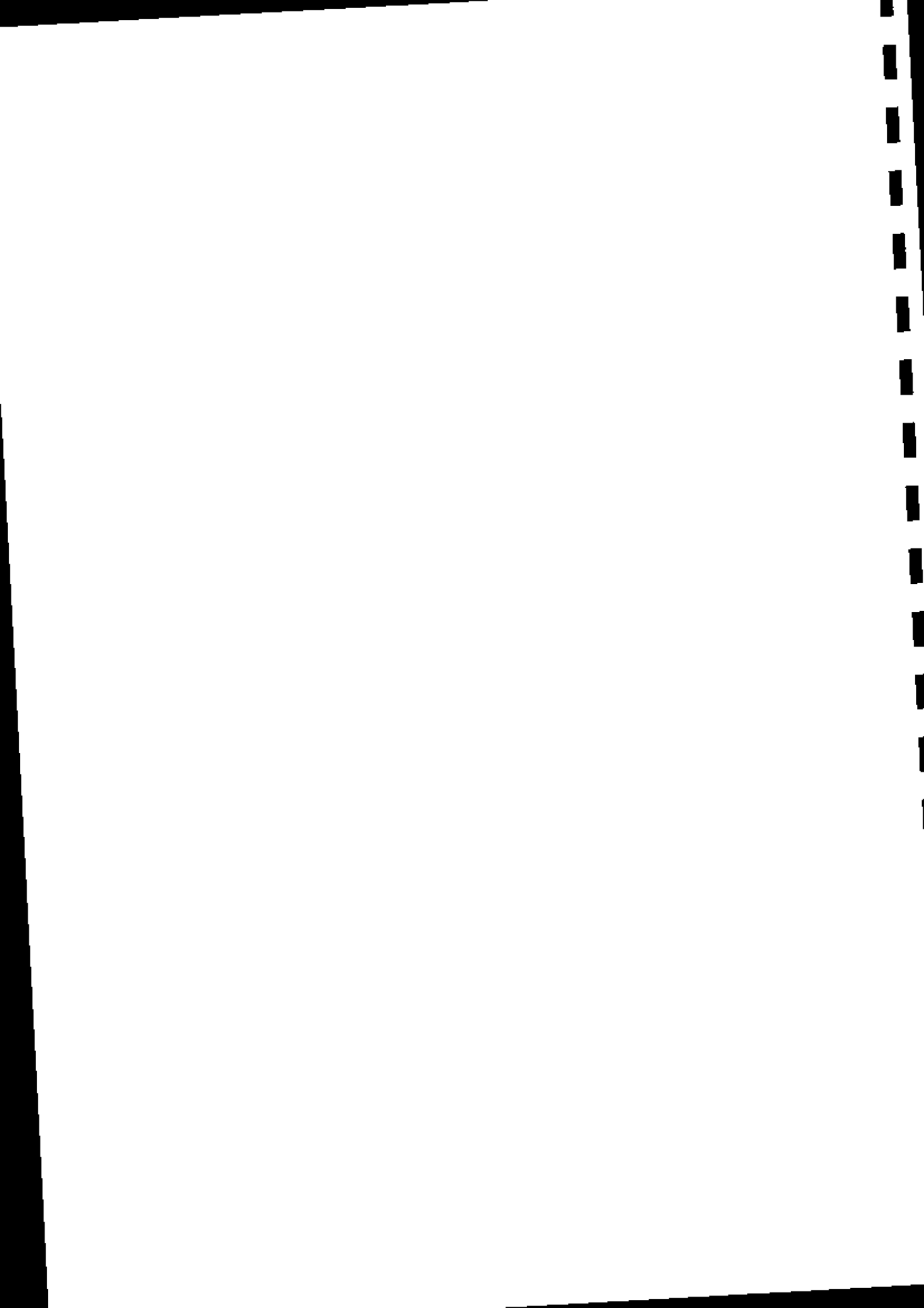
MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

PIECE N° 11 : JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

N°-----/N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/TD

Le Ministre

Réf :

- M/L N°00001295/18.L.MINEPAT/CAB II/LL du 06 août 2018
- L N°B7/d-2/SG/PM du 06 août 2018
- L N°B1913/SG/PR du 23 juillet 2018

Objet : Validation des TDRs des études architecturales, techniques, environnementales et sociales du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé

Comme suite aux concertations que j'ai organisée avec toutes les administrations parties prenantes, en vue de la relecture des termes de référence de l'étude du projet rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé,

J'ai l'honneur de vous faire tenir lesdits termes de référence actualisés.

Suivant les termes de ma précédente correspondance de référence sus visée, je vous prie de bien vouloir engager la procédure de contractualisation de cette étude.

Vous voudrez bien vous assurer de l'implication de toutes les administrations parties prenantes à la conduite de cette étude.

PJ (01) : TDRs des études architecturales, techniques, environnementales et sociales actualisés

Copies :

- SG-PR
- SG-PM
- CNRPH

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FAITHFULNESS
MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT



SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

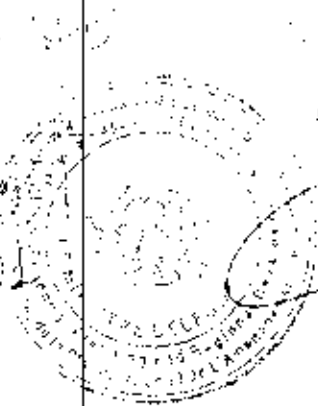
DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

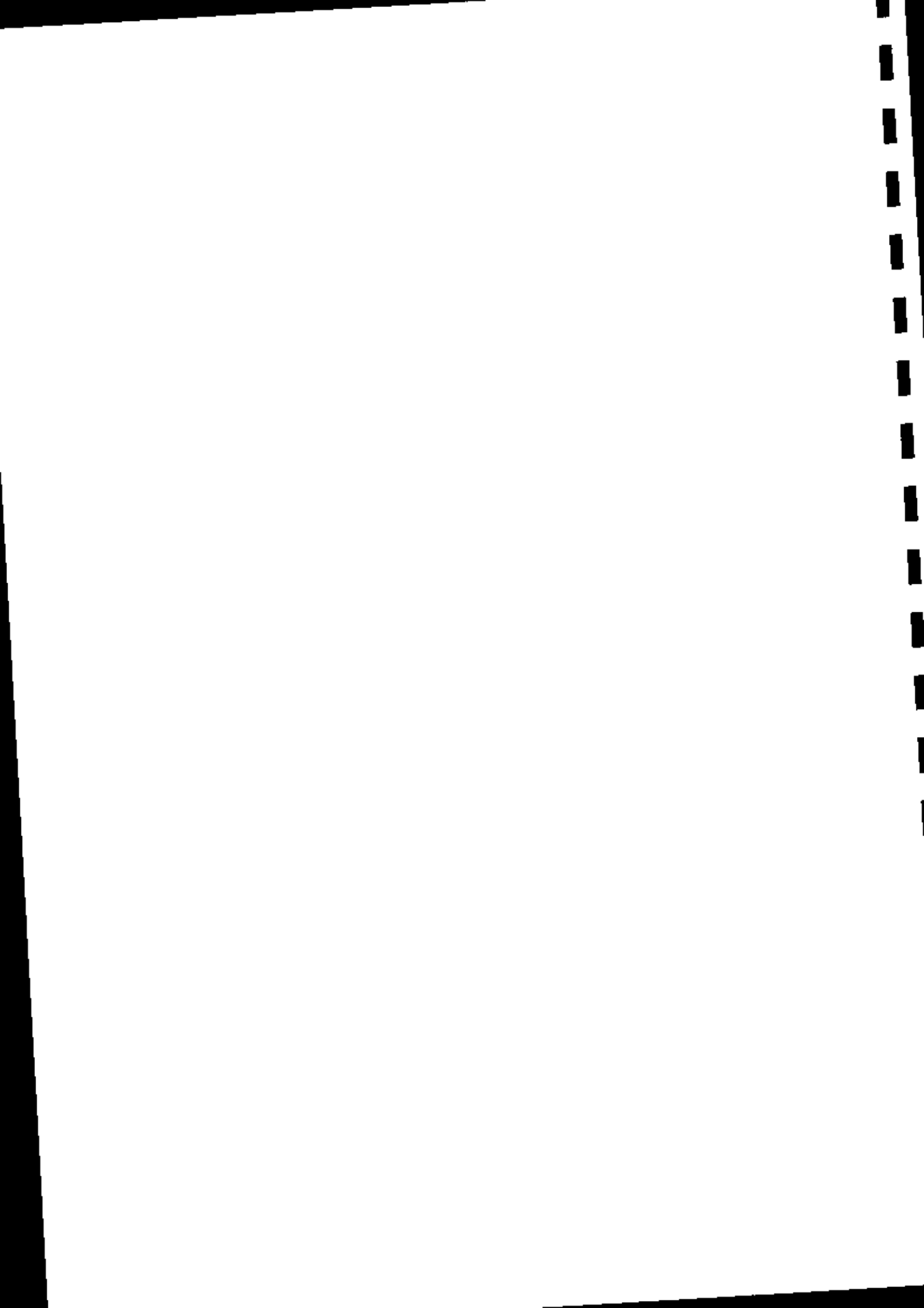
Yaoundé, le

A

Madame le Ministre des Affaires Sociales

-Yaoundé-





REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
 PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
 TERRITOIRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
 DE LA PROGRAMMATION DES
 INVESTISSEMENTS PUBLICS
 DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
 PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE - WORK - FATHERLAND
 MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
 AND REGIONAL DEVELOPMENT
 SECRETARIAT GENERAL
 GENERAL DEPARTMENT OF THE
 ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
 THE PUBLIC INVESTMENTS
 DIVISION OF FORECASTING AND
 PREPARATION OF PROGRAMS AND
 PROJECTS

N°...../N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/TD

Yaoundé, le

Le Ministre

A
Madame le Ministre des Affaires Sociales
 -Yaoundé

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

Faisant suite à votre correspondance de référence et aux recommandations issues de la réunion tenue le 09 août 2018 dans la salle de réunion du Cabinet du Ministre Délégué auprès du MINEPAT au sujet du projet susmentionné,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la réunion d'examen des Termes de Référence de l'étude, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel : 677982223)

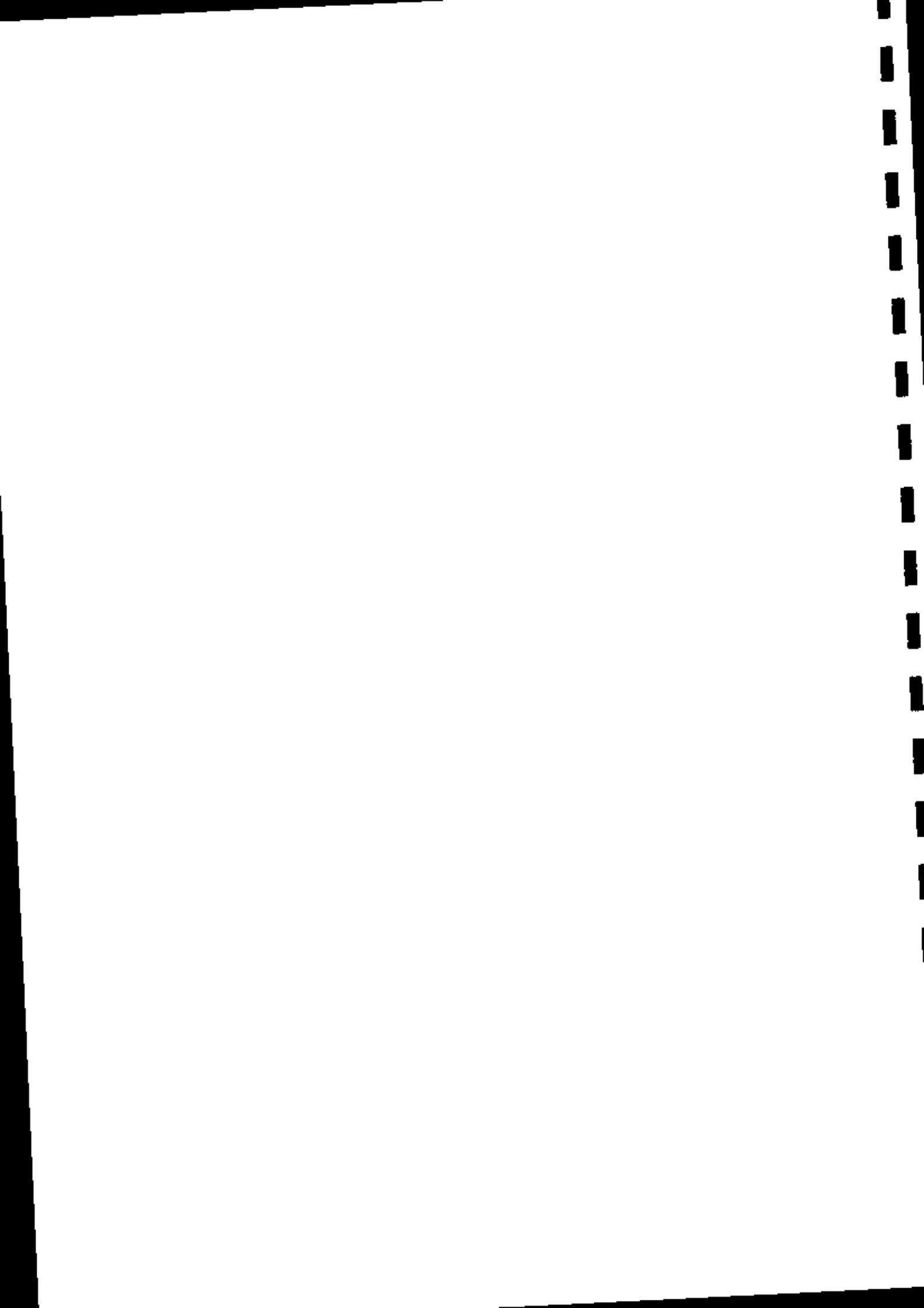
4505

Pour le Ministre de l'Economie
 et de la planification et de
 l'aménagement du Territoire
 et par Délégation
 Le Ministre Délégué

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
 CABINET MINISTRE
 ARRIVEE LE 18 SEP 2018
 REGISTRE S/MS
 PARTIE LE



[Signature]
PAUL TSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le 07/09/2018

N°-----/N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/TB-

Le Ministre

A
Monsieur le Directeur Général du Centre
National de Réhabilitation des Personnes
Handicapées Cardinal Paul Emile Leger
-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre correspondance de référence et aux recommandations
issues de la réunion tenue le 09 août 2018 dans la salle de réunion du Cabinet du
Ministre Délégué auprès du MINEPAT au sujet du projet susmentionné.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion d'examen des Termes de Référence de l'étude, qui se tiendra le jeudi 13
septembre 2018, à 14 heures dans la salle de réunion, porte 411 de l'immeuble du
MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma
considération distinguée.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

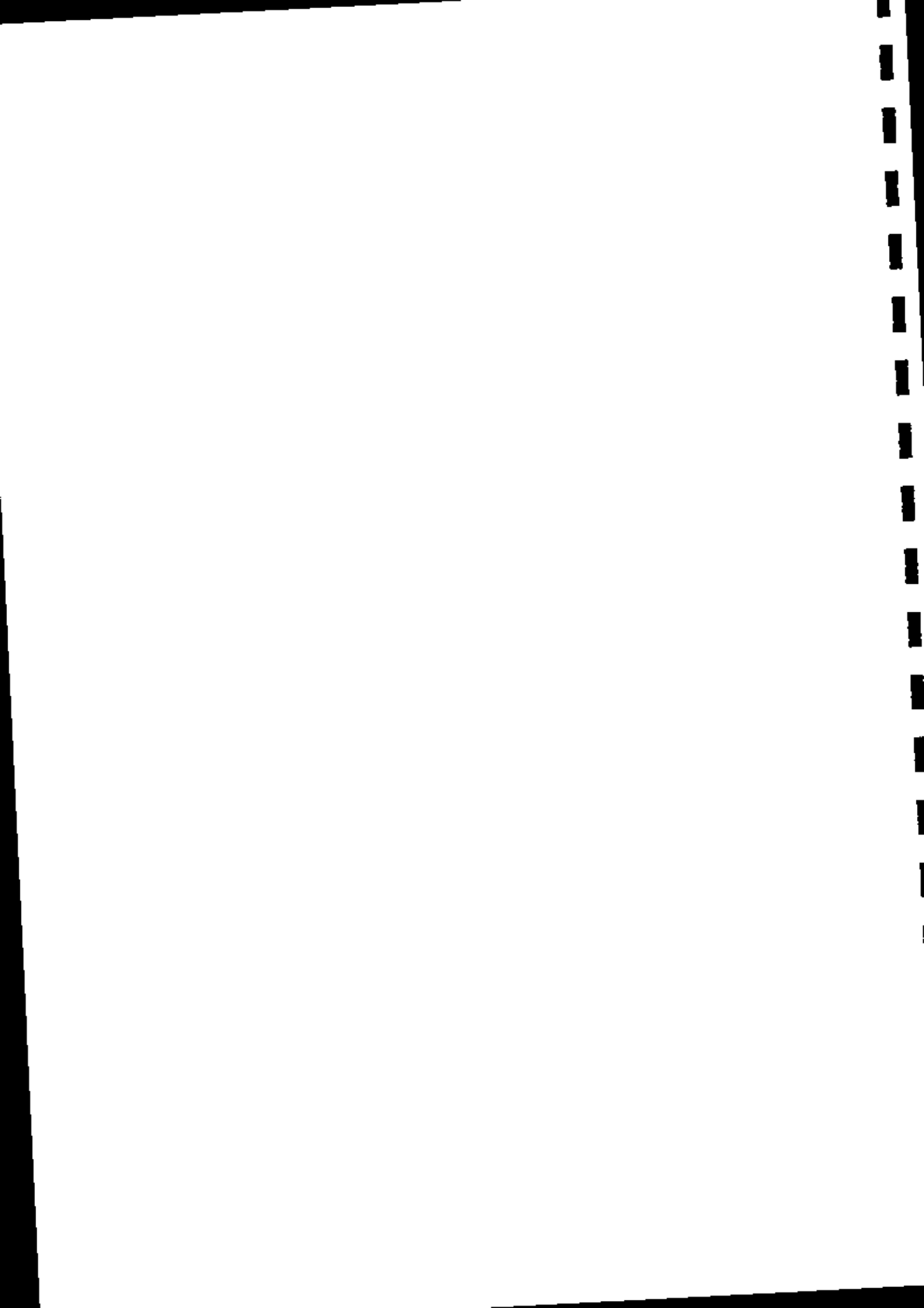
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel : 677982223)

Pour le Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et du Budget
Le Ministre Délégué



Paul TASSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

N°...../N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/TD-

Le Ministre



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le

A
Monsieur le Ministre de l'Habitat et du
Développement Urbain

-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

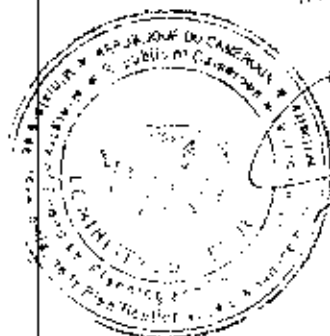
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces termes de référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

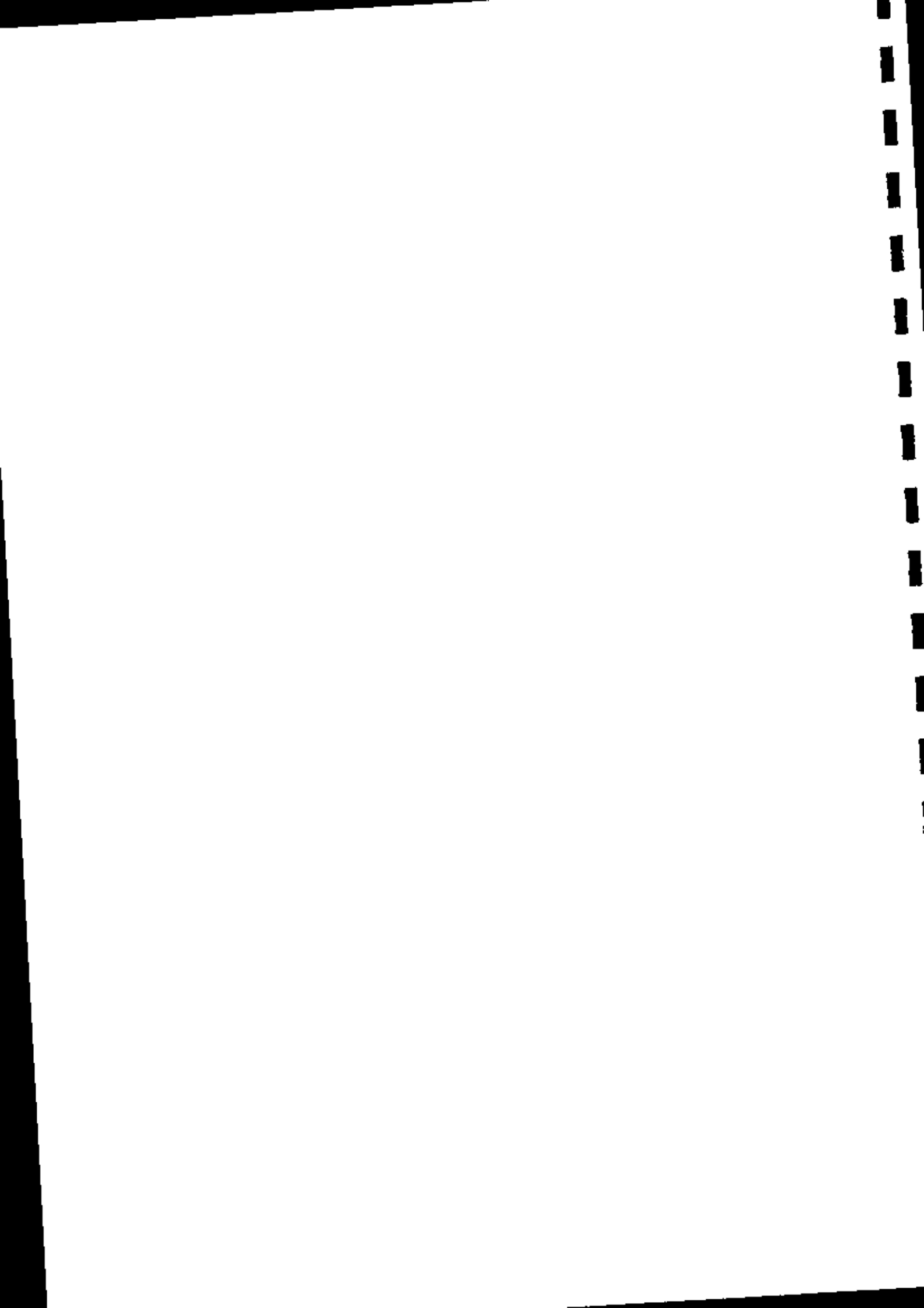
Copie :

- M/SG-PR
- SG PM
- MINAS ✓
- CNRPH (tel : 677982223)

Pour le Ministre de l'économie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par délégation
Le Ministre Délégué



Paul TASSING



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

N°...../N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/TO

Le Ministre



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le

A

Monsieur le Ministre des Travaux Publics

-Yaoundé-

Objet: Examen des IDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

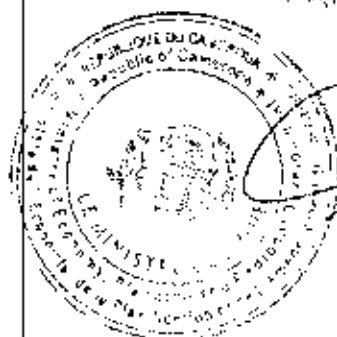
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces termes de référence.

PJ (01) : IDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

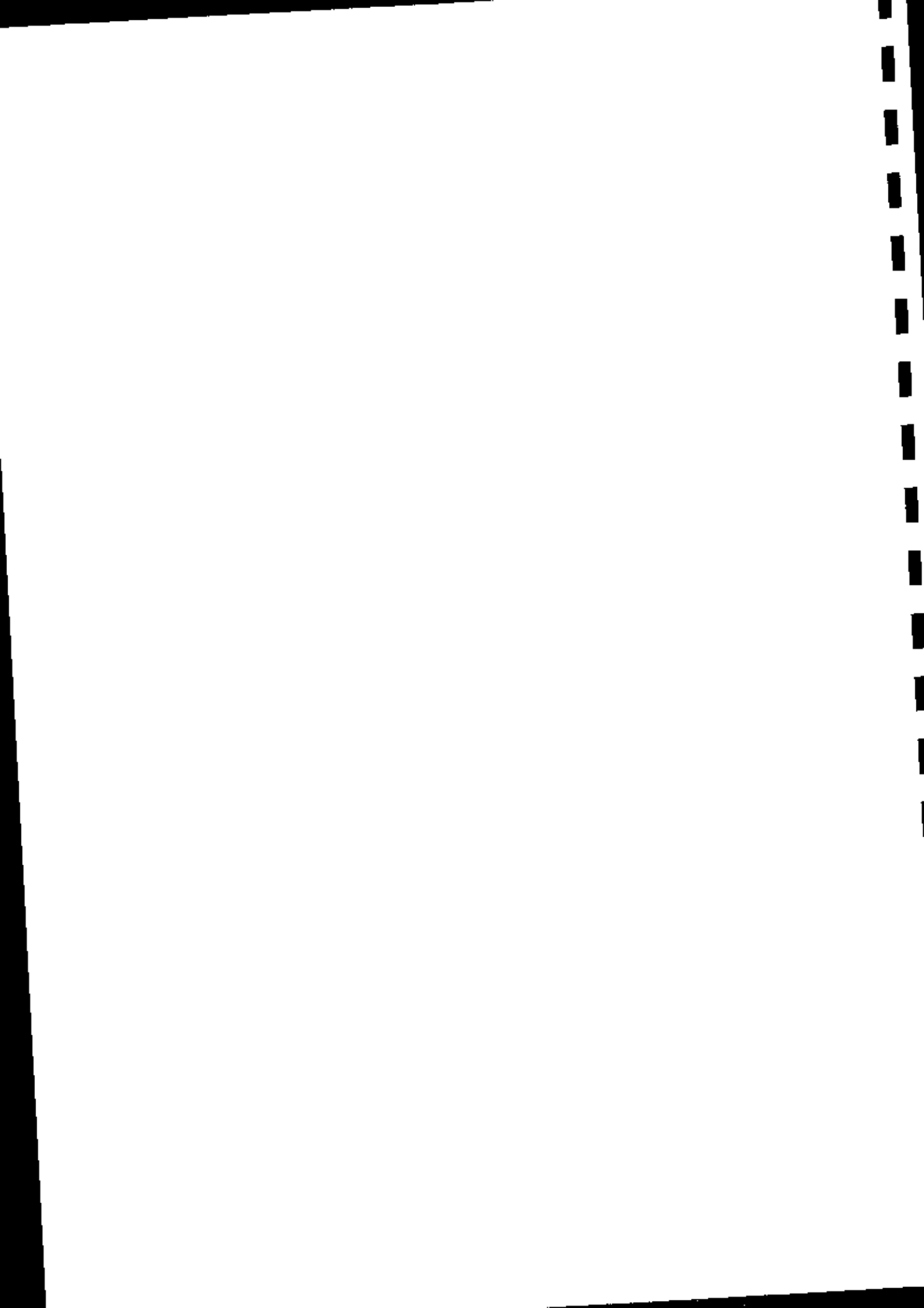
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel :677982223)

- Pour le Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par Délégation
Le Ministre Délégué



Paul TSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIA! GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le

Le Ministre

A

Monsieur le Ministre de l'Eau et de l'Energie
-Yaoundé.

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Legor

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces termes de référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

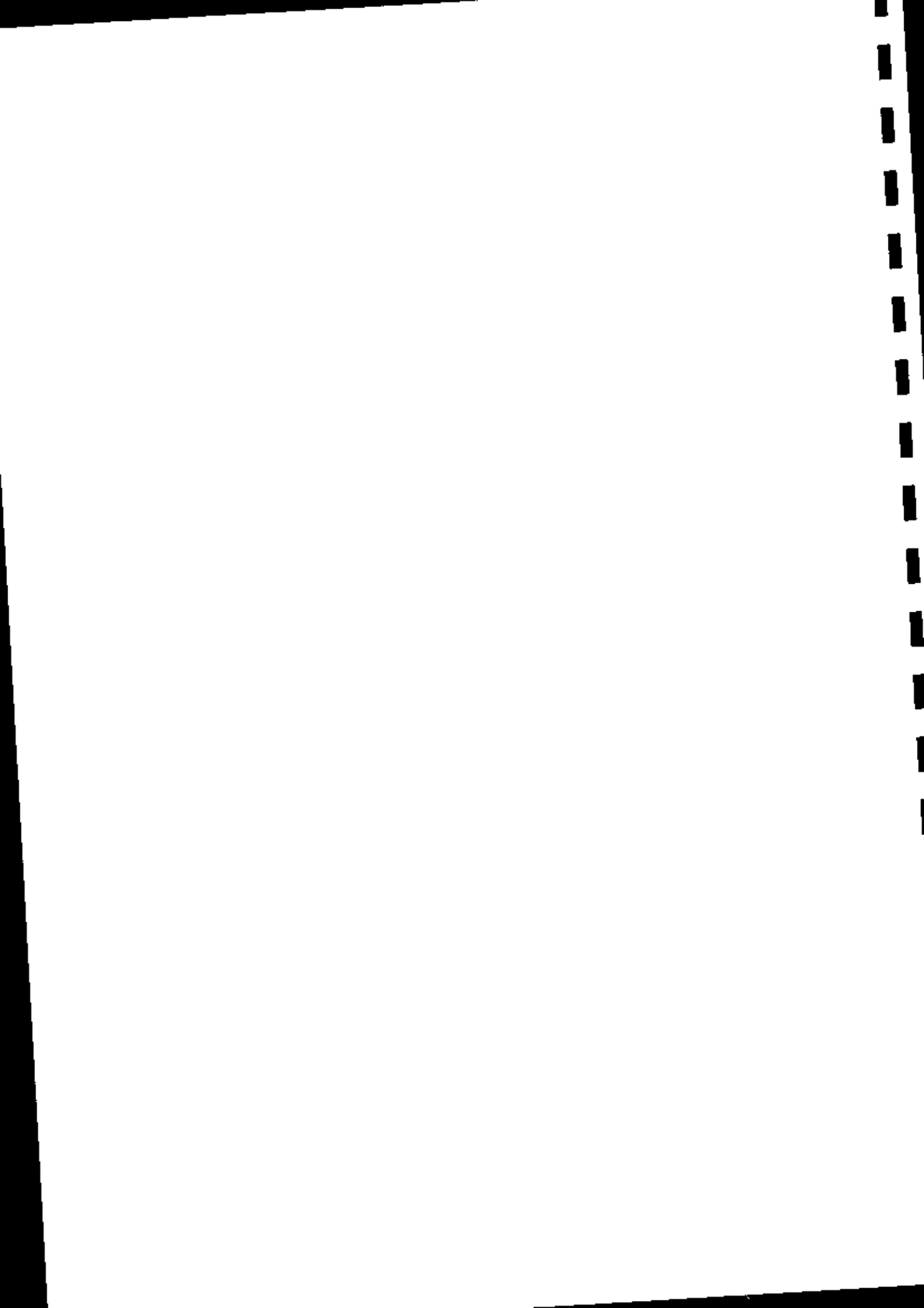
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS ✓
- CNRPH (tel :677982223)

Pour le Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par Délégation
Le Ministre Délégué



Paul TASONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS

DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

N°...../N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/ID

Yaoundé, le

Le Ministre

A
Madame le Ministre des Postes et
Télécommunications
-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces termes de référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

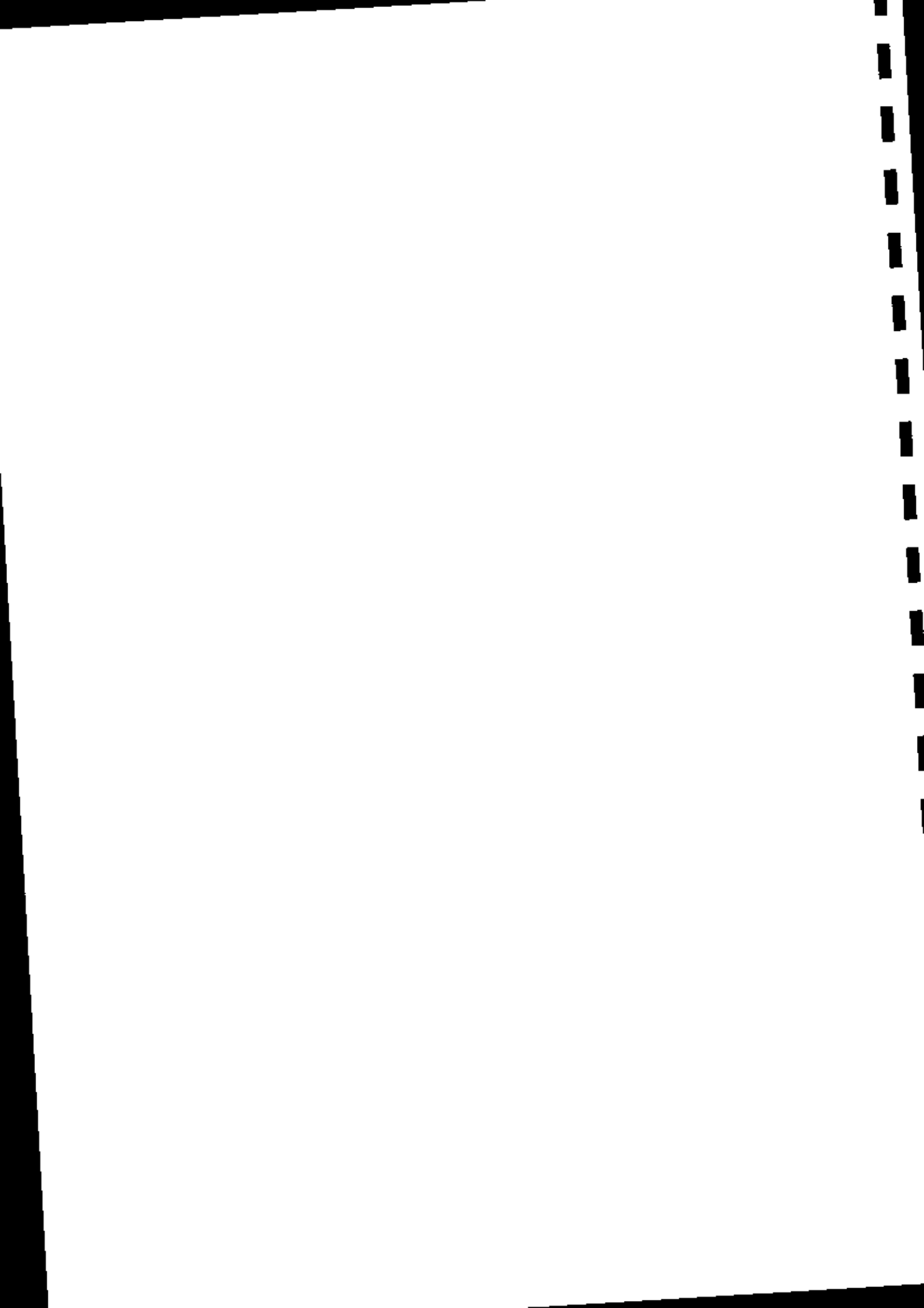
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel : 677982223)

Pour le Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par Délégation
Le Ministre Délégué

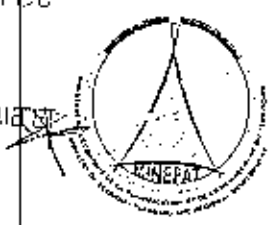


Paul TSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS
DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND
MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS
DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le

Le Ministre

A
Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la
Protection de la Nature et du Développement Durable
-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant vaudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces termes de référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

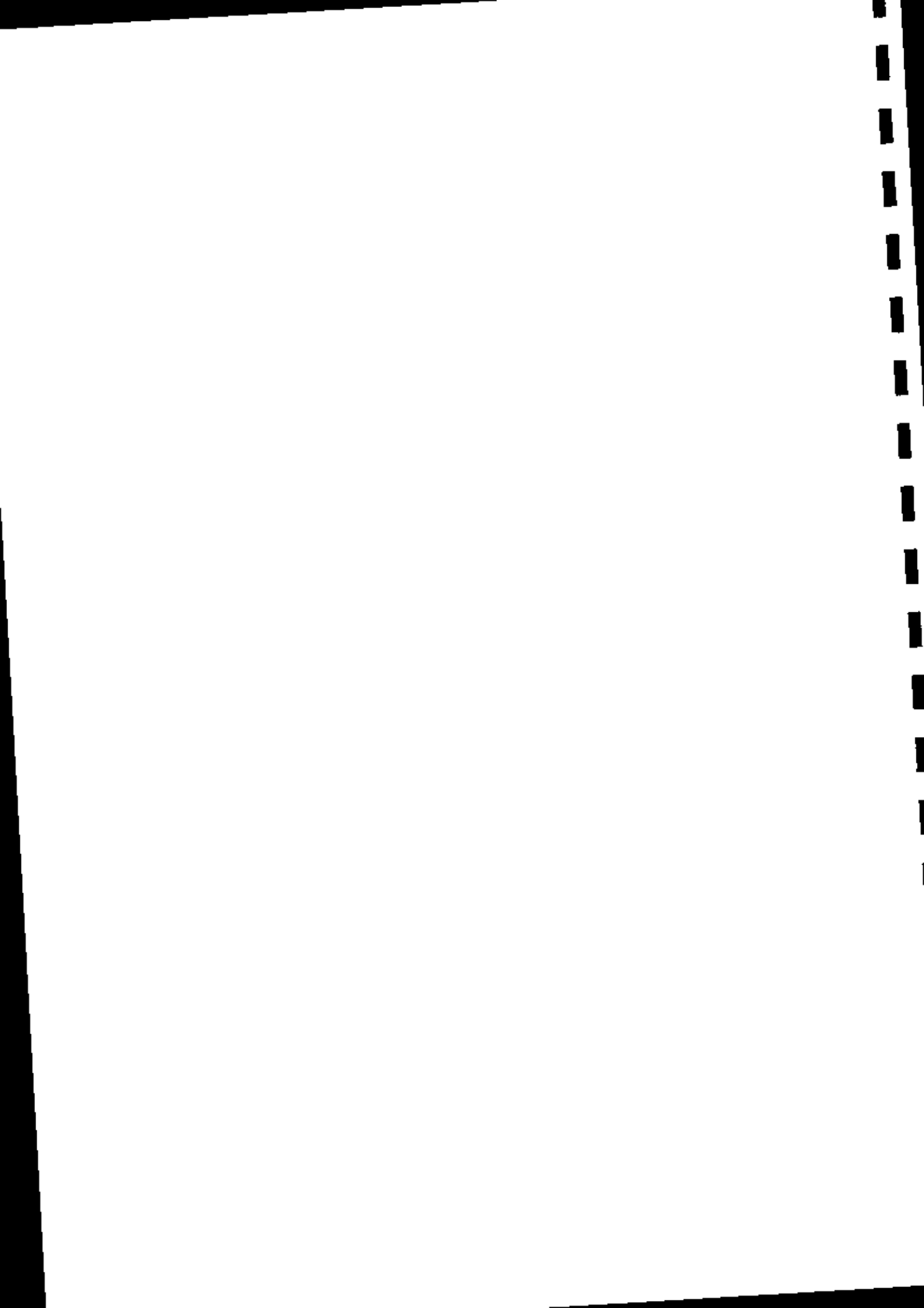
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel : 677982223)

Pour le Ministre de l'Economie
de la planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par Délégation
Le Ministre Délégué



PAUL TSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS
DIVISION DE LA PREVISION ET DE LA
PREPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND
MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS
DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

N° /N/MINEPAT/SG/DGEPIP/DPPP/15

Yaoundé, le

Le Ministre

A
Madame le Ministre des Domaines,
du Cadastre et des Affaires Foncières
-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces Termes de Référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

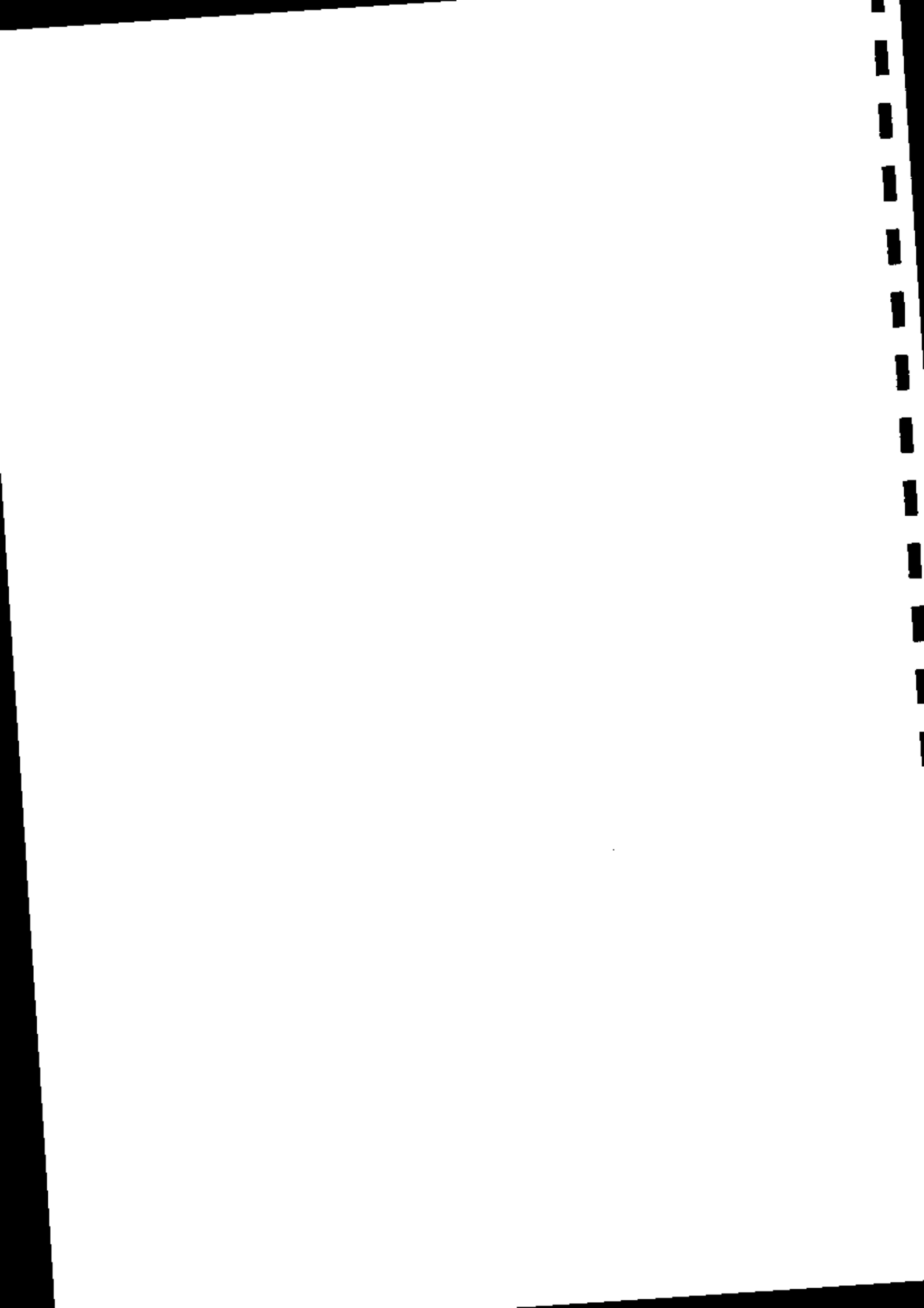
Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel :677982223)

Pour la Ministre de l'Economie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
Le Délégué
Le Délégué



PAUL TASSONG



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉCONOMIE
DE LA PROGRAMMATION DES
INVESTISSEMENTS PUBLICS



DIVISION DE LA PRÉVISION ET DE LA
PRÉPARATION DES PROGRAMMES ET PROJETS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND
MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DEPARTMENT OF THE
ECONOMY AND THE PROGRAMMING OF
THE PUBLIC INVESTMENTS

DIVISION OF FORECASTING AND
PREPARATION OF PROGRAMS AND
PROJECTS

Yaoundé, le

Le Ministre

A
Monsieur le Ministre de la Santé Publique
-Yaoundé-

Objet: Examen des TDR des études relatives à la réalisation du projet de rénovation du
Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Émile Leger

En vue de procéder à l'examen des Termes de Référence des études de
faisabilité du projet cité en objet,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous faire représenter à la
réunion y relative, qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2018, à 14 heures dans la salle
de réunion, porte 411 de l'immeuble du MINEPAT, sis au boulevard du 20 mai. Votre
représentant voudra bien se munir des observations de votre département
ministériel sur ces Termes de Référence.

PJ (01) : TDR de réalisation et de validation des études architecturales et techniques

Copie :

- M/SG-PR
- SG-PM
- MINAS
- CNRPH (tel : 677982223)

Proc. le Ministre de l'Économie
de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire
et par Délégation
le Ministre Délégué



PAUL TSONG

4505



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION I MINISTERIELLE DE
PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

MINISTERIAL TENDER'S BOARD

**PIECE N° 12 : LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES AGREES ET HABILITEES ET A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

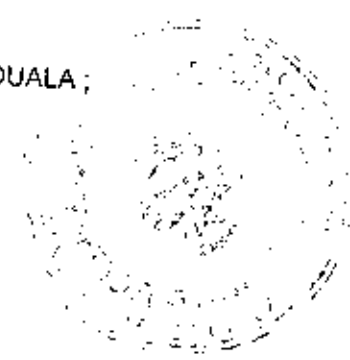
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0001/AONR/CMPM/MINAS/2019 DU
POUR L'ELABORATION DES ETUDES PREALABLES A LA
RENOVATION DU CENTRE NATIONAL DE REHABILITATION DES PERSONNES
HANDICAPEES CARDINAL PAUL EMILE LEGER DE YAOUNDE

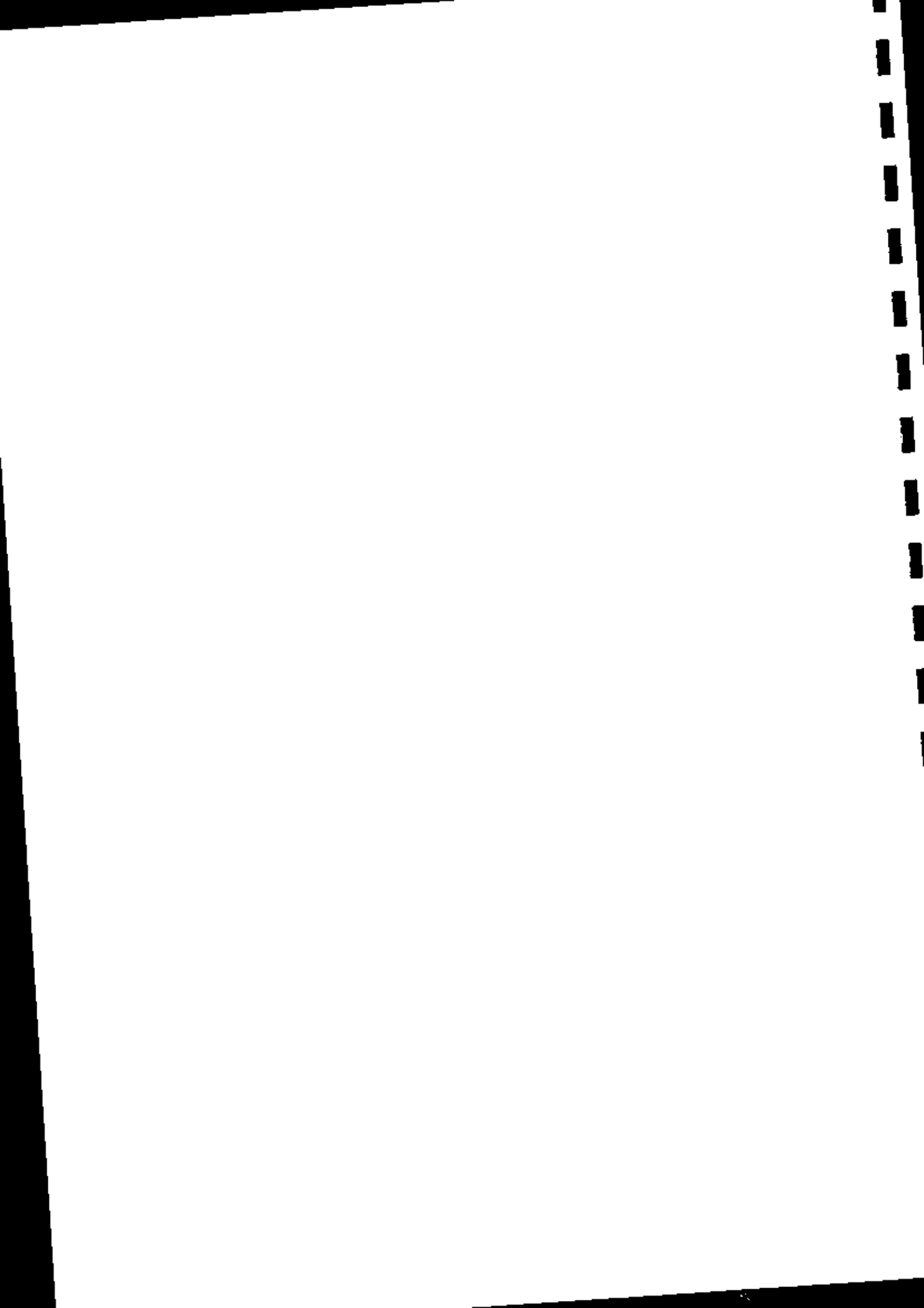
BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK AFB;
2. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN BACM;
3. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT BICEC;
4. CITI BANK NA Cameroon CITI;
5. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON CBC ;
6. ECOBANK CAMEROUN EBC ;
7. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK NFC-BANK;
8. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE-CAMEROUN CA-SCB;
9. SOCIETE GENERALE DU CAMEROUN SGC;
10. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON SCBC;
11. UNION BANK OF AFRIKA PLC UBC;
12. UNITED BANK FOR AFRICA UBA ;
13. BANQUE CAMEROUNAISE DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME) ;
14. (BGFI BANK) ;
15. BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. ACTIVA ASSURANCES ;
17. CHANAS ASSURANCES;
18. ZENITH INSURANCE ;
19. PRO ASSUR S.A ;
20. AREA ASSURANCES S.A.B.P. :1531 DOUALA ;
21. CPA S.A.B.P. : 54 DOUALA ;
22. SAAR S.A.B.P. : 1011 DOUALA ;
23. SAHAM ASSURANCES S.A. E.P. : 11315 DOUALA ;
24. BENEFICIAL GENERAL INSURANCES S.A.B.P. : 2756 DOUALA ;
25. ATLANTIQUE ASSURANCES S.A.B.P. : 2933 ;
26. NSIA ASSURANCE S.A.





ANNEXE GRILLE D'EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE

CONSULTANT :

- i. Présentation de l'offre : 3 points
- ii. Références du Consultant pour les études similaires (premières et dernières pages assorties des procès-verbaux de réception): 20 points
- iii. Personnel d'encadrement et technique du suivi (Qualifications, expériences et justificatifs de la disponibilité effective pendant la durée de la mission) : 55 points
- iv. Plan de travail et méthodologie : 12 points
- v. Moyens matériels et logistiques : 10 points.

DESIGNATION

I. PRESENTATION DE L'OFFRE (3 PTS)	Note attribuée	Barème
Reliure		
Séparation des offres		/1 pt
Intercalaires		/1 pt
Total présentation de l'offre		/1 pt
II. REFERENCES DU CONSULTANT POUR LES MISSIONS SIMILAIRES (SUR 20 POINTS)		
Chaque référence produite vaut 4 points avec 1 point pour l'existence, 3 points pour les justificatifs		

N°	Référence	1 ^{ère} et dernière page		PV réception	OBSERVATIONS
		contrat			
1	Projet de Maîtrise d'œuvre de bâtiment (montant contrat supérieur ou égal à 500 millions de francs CFA)	/1		/3	
2	Projet de conception de grands ensembles super structurels d'habitation, de services ou de fonctionnalité (logements sociaux ou composites, technopole, etc...)	/1		/3	
3	Projet d'étude architecturale et technique de bâtiment	/1		/3	
4	Projet d'étude environnementale et sociale de bâtiment	/1		/3	
5	Projet d'étude géotechnique de bâtiment	/1		/3	
Total		/5		/15	

III. PERSONNEL AFFECTE A LA MISSION : 55 POINTS

III.1. Personnel d'encadrement						
N°	1	2	3	4	5	6
Désignation	Architecte Chef de mission	Architecte Programmiste	Ingénieur de Génie-Civil spécialisé en géotechnique et calcul de structure	Ingénieur fluide	Ingénieur biomédical	Environnementaliste
Noms et prénoms						
CV daté et signé	/1	/1				
Conformité du CV	/1	/1	/1	/1	/1	/1
Copie du Diplôme légalisée sinon éliminé	/1	/1	/1	/1	/1	/1
Expériences dans les projets similaires sinon éliminé	/1	/1	/1	/1	/1	/1
Année d'expérience	/1	/1	/1	/1	/1	/1



conforme						
Matricule d'inscription à l'Ordre	/1	/1	/1			
Justificatifs de la disponibilité effective de l'expert pendant la durée de la mission	/2	/2	/2	/2	/2	/2
Total	/8	/8	/8	/7	/7	/7

Total III.1. Personnel d'encadrement : /45 points

N°	III.2. Personnel technique du suivi		
	1	2	3
Désignation	Technicien Supérieur Géomètre Topographe	Travailleur Social	Sociologue
Noms et prénoms			
CV daté et signé	/0,75	/0,75	/0,5
Conformité du CV	/0,75	/0,75	/0,5
Copie Diplôme légalisée sinon 0 (zéro)	/1	/1	/1
Année d'expérience conforme sinon 0 (zéro)	/1	/3,5	/3
Total	/3,5	/3,5	/3

Total III.2. Personnel technique du suivi /10 points

IV. METHODOLOGIE : 12 POINTS

Adéquation de la méthodologie proposée aux Termes de Références et du programme de formation du personnel à l'utilisation et à la maintenance des équipements nouvellement acquis en vue du transfert de connaissances	Note attribuée	Note maximale
1. Méthodologie d'exécution		/0,75
1.1. Compréhension de l'objectif de la mission : maîtrise qualité, délai et coût		/0,75
1.2. Analyse critique des TDR		/0,75
1.3. Procédures d'exécution de la mission		/0,75
1.4. Procédures d'auto-évaluation de la mission		/0,75
2. Organisation		/2
Organigramme de la mission (cohérence avec les objectifs)		/0,75
3. Planning		/0,75
3.1. Présentation : aperçu graphique		/0,75
3.2. Respect de la durée de la mission		/0,75
3.3. Cohérence des tâches avec les TDR		/0,75
3.4. Cohérence des interventions des experts avec les missions inscrites aux TDR		/0,75
4. formation du personnel à l'utilisation et la maintenance des équipements		/0,75
4.1. Disponibilité du projet de formation		/0,75
4.2. Disponibilité du calendrier de mise en œuvre dudit projet		/0,75
4.3. Pertinence et cohérence du projet de formation		/0,75
4.4. Pertinence et cohérence du calendrier de mise en œuvre		/0,75
4.5. Adéquation du profil du personnel formateur à mobiliser		/0,75

V. MOYENS MATERIELS 10 POINTS

Produire les titres de propriété ou contrats de location (copies certifiées conformes).	Note max	Nombre	Note
Désignation			
Ordinateur	1 pt (0,5 point par matériel)		/1
Imprimante, scanner	1 pt (0,5 point par matériel)		/1
Logiciels	2pts (0,5 point par logiciel)		/2
Table traçante	1pt		/1
Matériel géotechnique (Pénétromètre dynamique lourd, tarière manuelle, presse CBR, série de tamis...)	2 pts (0,5 point par matériel)		/2
Matériel topographique (Théodolite, niveau etc)	1 pt (0,5 point par matériel)		/1
Vehicule	(1 point)		/1
Matériel de communication	1pts (0,5 point par matériel)		/1

TOTAL GENERAL (NOTE TECHNIQUE) :

